

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 115 (bis)

MONTREAL, LE MERCREDI 19 MAI 1993

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

PERSPECTIVES

Du bout de la langue

Jean Dion

«C'est la dernière chose dont nous ayons besoin», affirment les ténors nationalistes en parlant de la réouverture du débat linguistique et des déchirements qui accompagnent toujours cet exercice. Mais est-ce, comme on le dit officiellement, parce qu'on a la «paix» linguistique et qu'on devrait s'occuper d'économie? Ou devrait-on plutôt observer que la montée aux barricades se fait attendre?

En annonçant que le premier effort de mobilisation consistera en un «blitz d'information» dans les régions du Québec, les responsables de la Coalition contre le projet de loi 86 se trouvent, bien malgré eux, à renvoyer l'image d'un mouvement qui n'a pas su, dès le départ, amener suffisamment l'opinion publique montréalaise.

Pourtant, on n'apprendra rien à personne en rappelant que Montréal est le coeur, l'âme, le noeud et le théâtre de toute bataille linguistique. Depuis 30 ans, c'est dans ses rues, ses commerces et ses écoles que les lois 63, 22, 101 et 178 ont subi le test du réel. En échouant quelquefois, en réussissant à d'autres moments, mais toujours en suscitant la plus viscérale des réactions.

Or, voici que les gardiens de la francité appellent les Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski et autres Trois-Rivières à la rescousse de la grande cité cosmopolite qui se fait tirer l'oreille malgré le «danger», voire la «catastrophe», qui la guettent. Et à l'objection qu'il n'y a pas l'ombre du reflet d'une menace de l'envahissement de l'anglais dans ces villes, la parade est toute trouvée: en dépit des apparences, elles ne sont pas à l'abri.

Car, prédisent-ils, lorsque le conseil d'administration de XYZ Corporation, à Toronto, élaborera une politique d'affichage ou de publicité pour le Québec, il ne s'empêtrera pas dans les fleurs du tapis et adoptera la même stratégie résolument bilingue pour Matane et Beaconsfield.

Bien que lointaine, l'hypothèse reste plausible. Mais la question se pose quand même: à cent lieues du baril de poudre montréalais, les régions seront-elles assez altruistes — et conscientisées — pour accepter d'aller au front au nom de la métropole? Et d'abord, pourquoi celle-ci ne «lève»-t-elle pas?

Là encore, la réplique est prête. Elle exhale d'ailleurs des parfums de psychanalyse collective qui ne sont pas sans rappeler les grandes heures du mouvement de décolonisation des peuples opprimés.

Ainsi, à propos des régions, Sylvain Simard, du Mouvement national des Québécois, parlera de «sentiment de fausse sécurité». Reprenant les sondages favorables à l'assouplissement de l'unilinguisme, Jean Dorion, de la SS-JBM, évoquera de son côté «l'honnête homme, généreux mais qui n'a pas réfléchi». Et Camille Laurin d'ajouter qu'on a «culpabilisé» les Québécois à renforts de clause nonobstant et d'avis des Nations unies.

En d'autres termes: nous allons vous expliquer scientifiquement le problème, vous allez tout comprendre et vous adhiérez dès lors à notre cause.

C'est sur cette force de persuasion, justement, de même que sur la précision de la menace qu'a représentée le dépôt du projet de loi 86, que jouent les nationalistes pour se dire assurés de gagner le combat de la mobilisation. Pour se convaincre du succès de l'entreprise, font-ils valoir, on n'a qu'à regarder ce qui s'est produit en 1988, lorsque l'opinion publique a effectué un virage à 180 degrés en l'espace de quelques semaines.

Mais en ces temps-là, c'étaient les balcons et les fenêtres de Montréal qui scandaient silencieusement *Ne touchez pas à la loi 101*, et les rues de Montréal qui accueillaient les manifs monstres. Aujourd'hui, on espère que l'indignation et le soulèvement naîtront dans un sous-sol de Sept-Îles ou un club social de Drummondville, là où la francisation des immigrants et la langue des contrats de travail peuvent difficilement être considérées comme des problèmes quotidiens.

En portant la lutte en terrain conquis, la Coalition contre le projet de loi 86 fait donc le calcul que le relatif désintéressement des Montréalais se transformera en effervescence lorsque les régions auront témoigné haut et fort de leur appui, lorsque la métropole ne se sentira plus seule dans l'adversité.

Certains y verront une stratégie logique, susceptible de donner lieu à un crescendo dont Montréal serait le paroxysme. D'autres, probablement plus nombreux, n'y verront qu'une manoeuvre de dernier recours.

Dans un cas comme dans l'autre, la tâche est lourde. Car si le sondage que publie aujourd'hui LE DEVOIR montre que l'unilinguisme a la faveur d'une mince majorité de francophones du grand Montréal, il reste à «impliquer» ces gens, seule façon de faire éventuellement plier le gouvernement.

«Rien n'est exclu» en termes d'activités, a indiqué lundi Guy Bouthillier, du MQF. Y compris d'autres manifestations.

Mais si la tendance se maintient, les chances sont bonnes qu'il y ait plus de monde au défilé de la Coupe Stanley.

DÉCOUVERTES

3000 cerveaux au rendez-vous de Rimouski

PAGE B-1



LE MONDE

Le OUI danois soulage l'Europe

PAGE B-3

CULTURE



Radio-Québec en cure de rajeunissement

PAGE B-8

Sondage LE DEVOIR-SONDAGEM

Le bilinguisme divise les Montréalais

L'affichage dans les deux langues obtient l'appui de la majorité, mais pas celui des francophones

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le bilinguisme dans l'affichage commercial reçoit l'appui de la majorité (56,9%) des Montréalais de la grande région métropolitaine.

En contrepartie, les Montréalais francophones sont majoritairement (56,4%) favorables à l'affichage unilingue français.

Ces conclusions ressortent d'un sondage dont LE DEVOIR a confié la réalisation à SONDAGEM, en collaboration avec Guy Lachapelle, professeur de science poli-

tique à l'Université Concordia.

Cette enquête d'opinion publique, portant principalement sur la question linguistique, et dont la méthodologie paraît en page A-10, a été effectuée auprès de 508 résidents de la grande région montréalaise, entre le 12 et le 16 mai, soit une semaine après que le ministre Claude Ryan eût déposé le projet de loi 86 devant l'Assemblée nationale.

«Personnellement, préférez-vous que l'affichage commercial au Québec demeure en français comme présentement, ou qu'il puisse se faire en français et en anglais, comme le propose le gouvernement?» En réponse à cet-

te question, 56,9% des Montréalais ont dit préférer l'usage des deux langues, alors que 43,1% ont opté pour le français seulement. Le bilinguisme a recueilli la faveur de 43,6% des francophones, 95,3% des anglophones et 79,6% des allophones. Pour sa part, l'unilinguisme obtient la préférence de 56,4% des francophones, 4,7% des anglophones et 20,4% des allophones.

Les sondeurs avaient en outre pour mandat de s'enquérir des angoisses socio-linguistiques de cette population, de vérifier sa compréhension et son appréciation

VOIR PAGE A-10: SONDAGE

La vie en rose



PHOTO JACQUES NADEAU

IL FAUT ARRIVER au bon moment pour admirer la floraison spectaculaire du pommétier décoratif, qui ne met que 10 jours à passer du blanc pur aux dégradés de rose, puis au pourpre. Notre photographe n'a pas manqué l'occasion de croquer le végétal haut en couleur, hier, au Jardin botanique de Montréal, à l'occasion de l'arrivée des arbres fleuris. Mme Yolande Désourdy en a aussi profité pour aller y voir de plus près.

Les ailes d'un ange déchu

Une quasi émeute à Cannes pour voir le dernier Wim Wenders: Si loin, si proche

ODILE TREMBLAY

ENVOYÉE SPÉCIALE DU DEVOIR À CANNES

À l'encontre du fim de Montréal, le festival de Cannes n'est pas destiné au grand public. Il s'adresse plutôt aux professionnels du milieu: producteurs, acheteurs, cinéastes, acteurs, critiques, etc., qui s'avèrent fort nombreux au demeurant, et proviennent du monde entier: 25 000 accrédités arborent à la boutonnière ou au cou la carte donnant accès au fameux Palais. Sur ce nombre, une faune s'agite particulièrement comme des abeilles dans leur ruche, faune levée au chant du coq pour les visionnements de huit heures et demie — on la reconnaît à la blancheur de son teint — qui fréquente les salles obscures plutôt que les plages de la Croisette: les journalistes. Nous sommes 4000 représentants de la presse écrite et électronique, accrédités durant les 11 jours du marathon cinéphilique. 4000 classés en cinq catégories, plus ou

moins «gratas», selon qu'on nous a octroyé des cartes jaunes, roses ou blanches, avec ou sans pastilles (la pastille jaune collée sur la carte est un sésame autorisant un plus grand nombre de visionnements).

La blanche, c'est le fin du fin, celle qui permet d'assister aux projections de galas (et que les happy few du Monde ou du Figaro arborent avec hauteur). Les sous-classes (jaunes et bleues) sont quant à elles reléguées au balcon par un placier dédaigneux, ou même refoulées si la place manque. Le tirage, la périodicité, l'importance réelle ou présumée du média — les critères semblent un peu fluctuants — (incidemment

LE DEVOIR est bien coté) déterminent ces catégories. Cannes est la société la plus hiérarchisée du monde, et mieux vaut se voir bien classé.

Cette horde journalistique se pile un peu sur les pieds.

VOIR PAGE A-10: CANNES

Augustin Roy subit les foudres du ministre Savoie

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les propos controversés tenus par le grand patron des médecins, le Dr Augustin Roy, ont déclenché hier une tempête de réactions et les foudres du ministre Raymond Savoie, responsable de l'application des lois professionnelles, qui a réclamé une enquête sur ces déclarations.

«On va donner des suites à cette déclaration qu'on juge déplorable et inacceptable», a déclaré hier à Québec, le ministre Savoie, après avoir presser l'Office des professions de lui faire rapport, dans les meilleurs délais, sur les commentaires faits par le président de la Corporation des médecins.

Vendredi dernier, le Dr Roy a tourné en dérision devant quelque 200 médecins réunis en assemblée le cas d'une plainte pour agression sexuelle rejetée par sa corporation. Dans son allocution, il a laissé sous-entendre

VOIR PAGE A-10: FOUDRES

Il cacciatore ne cavale plus

La police italienne arrête le numéro 2 de la mafia

D'APRES REUTER ET AFP

Rome — L'ex-représentant en chaussures Benedetto «Nitto» Santapaola a su jouer des coudes pour passer des tentacules à la tête de la «pieuvre». Le bras droit du parrain Salvatore «Toto» Riina a été arrêté hier après une cavale de 12 ans. On pense qu'il avait pris les rênes de la mafia après l'arrestation de son patron le 15 janvier dernier.

«Santapaola était le numéro deux dans la hiérarchie, l'allié le plus féroce de Riina», a déclaré le ministre de l'Intérieur Nicola Mancino.

Surnommé «il cacciatore» (le chasseur), Santapaola était recherché pour le meurtre du général Carlo Alberto Dalla Chiesa à Palerme en septembre 1982. Le général avait été dépêché en Sicile pour diriger la lutte contre «l'honorable société». Le ministre de l'Intérieur, quelques heures après l'arrestation de Santapaola, a tenu

VOIR PAGE A-10: MAFIA



PHOTO AP

Nastassia Kinski, une des têtes d'affiche de *Si loin, si proche*, de Wim Wenders, était de passage à Cannes, hier.

INDEX

Les Actualités.....A2
Agenda culturel.....B7
Annonces classées.....B4
Avis publics.....B2
Culture.....B8
Découverte.....B1
Économie.....A6

Éditorial.....A8
Idées.....A9
Le Monde.....B3
Montréal.....A3
Mots croisés.....B2
Politique.....A5
Les Sports.....B6



Météo
Ciel variable
Max.: 16
Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

MORGENTALER DEVANT
LES TRIBUNAUX DE
L'ÎLE-DU-PRINCE-
ÉDOUARD

Charlottetown (PC) — Le Dr Henry Morgentaler a mis en pratique sa menace d'amener devant les tribunaux le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour sa politique sur l'avortement. Il a officiellement demandé à la Cour suprême provinciale de casser la loi qui permet les remboursements pour les avortements effectués dans les autres provinces. Aucune opération de ce type n'a lieu dans les hôpitaux de l'Île-du-Prince-Édouard mais, à certaines conditions, le gouvernement provincial rembourse les frais encourus d'interruption de grossesse. Le Dr Morgentaler demande la fin de cette pratique qui, d'après lui, n'est pas inscrite officiellement dans la loi. Dans sa requête, il invoque notamment le fait qu'il a pratiqué l'avortement thérapeutique sur des centaines de femmes de cette province dans des hôpitaux de Toronto, Montréal et Halifax. Le célèbre médecin explique que cette façon de procéder pénalise les femmes en question et que personne n'ose contester le système pour des considérations pécuniaires.

NOUVELLE
STRUCTURE DANS LES
CENTRES D'ACCUEIL

Pour tenir compte des changements survenus dans le réseau de la santé, l'Association des centres d'accueil du Québec annonce la création d'une nouvelle structure, la «Confédération québécoise des centres d'hébergement et de réadaptation». La réforme de la santé prévoit que les centres desservant une même clientèle au sein d'une municipalité régionale de comté soient regroupés. Pour coller à cette réalité, les 325 centres d'hébergement et de réadaptation qui desservent quelques 50 000 Québécois se regrouperont donc en quatre fédérations, une pour les centres d'hébergement et de réadaptation (225 établissements), une pour les centres de réadaptation pour personnes avec déficience intellectuelle (60 centres), une pour les centres de réadaptation physique (23 centres) et une pour les personnes alcooliques et toxicomanes (15 centres), le tout chapeauté par la nouvelle confédération.

PAS DE COURRIER
LE 24 MAI

Ottawa (PC) — Les bureaux de la Société des postes seront fermés partout au Canada le lundi 24 mai, fête de la reine, et il n'y aura pas de levée des boîtes aux lettres publiques. Il n'y aura pas de service de livraison à domicile et rurale le lundi. Les services postaux reprendront normalement le mardi 25 mai.

FERMETURE D'USINE À
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Montréal (PC) — La Coopérative fédérée de Québec a annoncé hier la fermeture prochaine de l'usine de sa division Valoilles Unival, à Saint-Félix-de-Valois, au nord de Joliette. Cette usine de surtransformation de la volaille, qui emploie 247 personnes, mettra fin à ses opérations le 20 août prochain. Valoilles Unival, qui traverse depuis trois ans une période financière difficile, prévoit sous peu d'autres mesures de rationalisation. L'entreprise détient 60 % du marché dans le secteur de l'abattage et de la surtransformation de la volaille au Québec.

Les infirmières approuvent le gel de leurs salaires

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

La Fédération des infirmières change son fusil d'épaule, renonce à l'indexation des salaires à l'inflation et accepte le principe d'un gel des salaires pour deux ans.

Les infirmières refusent, en revanche, le principe de la récupération de 1% de la masse salariale pour la durée de la convention collective, par l'imposition de trois jours de congés sans solde, tel que prévu au projet de loi 102 déposé jeudi dernier à l'Assemblée nationale.

La FIIQ espère «forcer le gouvernement» à s'asseoir à la table de négociations, qu'il renonce à prolonger par décret les conventions collectives et accepte d'en venir à une entente négociée avec elles.

C'est «conscient des difficultés économiques et sensibles aux difficultés que vit la population», que les infirmières ont décidé, hier, réunies en Conseil fédéral, de proposer au ministre Daniel Johnson un gel des salaires.

«Nos demandes entrent dans le cadre financier que s'était donné le gouvernement, a dit la présidente de

la FIIQ, Diane Lavallée, hier soir. Et notre calendrier de négociation correspond au sien, ajoute-t-elle. Nous sommes prêtes à négocier dès maintenant pour en venir à une entente avant la fin de juin».

Les infirmières réclamaient jusqu'à présent l'indexation de leurs salaires à l'indice des prix à la consommation (soit à peu près 2,5% par an). Le ministre Johnson leur avait servi un refus catégorique, la semaine dernière, au terme d'une rencontre avec leurs représentantes.

Les infirmières rejettent le principe de la récupération par le gouver-

nement de 1% de la masse salariale. Québec songe à récupérer 171 millions\$ pour l'année qui vient en enlevant à tous les employés trois jours de salaire, ce qui équivaut à 1% de la masse salariale.

Elles se disent en revanche prêtes à participer à un comité où seraient discutés l'amélioration des services de santé et l'organisation au travail, dont la tâche consisterait à identifier des moyens d'accroître l'efficacité des services publics.

Il est impossible d'accroître l'efficacité dans les services publics sans compter sur la motivation des

employés, a dit Mme Lavallée. En imposant sa manière de voir par une loi, le gouvernement sape la motivation des infirmières, dit-elle. La FIIQ lui propose plutôt de s'asseoir et de discuter des moyens qui pourraient être acceptables aux deux parties pour en arriver aux mêmes résultats.

Ce comité aurait 18 mois pour élaborer des recommandations.

La FIIQ ne fait pas partie du front commun intersyndical formé par la CSN, la CEQ, la FTQ, les fonctionnaires et les professionnels du gouvernement.



Une centaine de travailleurs occupent toujours l'usine de pâtes de Port-Cartier.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Il n'y a rien à faire pour sauver l'usine
de pâtes de Port-Cartier, affirme CôtéPIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Au moment où une centaine de travailleurs occupent les lieux, le ministre des Forêts Albert Côté a accusé, hier, le maire Anthony Detroio d'avoir suscité de faux espoirs dans le dossier de relance de l'usine de pâtes de Port-Cartier et qu'il n'y a plus rien à faire pour la sauver de la fermeture.

«C'est malheureux pour les travailleurs, a-t-il déclaré à sa sortie de la Chambre, mais quand on crée de faux espoirs, il faut vivre avec les conséquences».

Le ministre a expliqué que, depuis 1991, tout a été fait pour tenter de sauver les installations de l'usine de Port-Cartier et que suffisamment d'argent a été dépensé dans cette affaire, d'autant plus, selon lui, qu'il n'y a plus de marché pour la pâte produite à cet endroit.

Il a ensuite décliné toute responsabilité face à ce qui se passe présentement à l'usine.

«Ce sont les administrateurs de Cascades-Port-Cartier qui ont décidé de faire cession de leurs biens, a-t-il dit, le ministre ne peut pas faire cela».

M. Côté a soutenu que le grand

patron de Cascades, Bernard Le-maire, a jusqu'à maintenant perdu plus de 35 millions\$ dans l'aventure et qu'il a été forcé par les circonstances, «et en désespoir de cause», de fermer l'usine.

«S'il avait eu une chance de récupérer ses investissements, a demandé le ministre, croyez-vous qu'il aurait abandonné?»

Le gouvernement ne semble pas vouloir lever le petit doigt pour renverser la vapeur et maintenir les emplois dans cette usine malgré son occupation par les travailleurs.

«Est-ce qu'on peut encore dépenser des millions de dollars pour créer des déficits? Quand il n'y a plus de marché, ça donne quoi de produire?», s'est-il interrogé.

A une question en Chambre du député péquiste de Lavolette Jean-Pierre Jolivet, le ministre a dit regretter ce qui se passe à l'usine de

Port-Cartier mais qu'il n'y peut vraiment plus rien.

«Comment voulez-vous que le gouvernement continue à investir de l'argent?», a-t-il demandé.

«Ça nous coûte 100 000\$ par semaine pour garder les actifs de Port-Cartier», a-t-il soumis.

Là encore, M. Côté a déploré le fait que certaines personnes dans la région de Port-Cartier continuent de faire miroiter une réouverture, «créent des espoirs à la population et l'embarquent dans un bateau qui n'a pas d'issue».

«Les experts dans le domaine le disent carrément, a souligné le ministre, qu'il n'y a pas d'issue. Pourquoi continuer à faire croire aux gens qu'il y a de l'espoir?»

«Si on veut des emplois, a-t-il dit, et c'est ce qu'on veut faire, il faut des emplois qui ne créent pas de déficits», a-t-il répété.

Selon le ministre, l'usine Cascades-Port-Cartier a coûté au gouvernement près de 180 millions\$ pour à peine 180 emplois.

Finalement, M. Côté a indiqué que la somme de 5 millions\$ que le gouvernement s'était engagé à fournir dans une éventuelle réouverture de PFPC à Trois-Rivières est toujours disponible.

«En ce qui concerne Trois-Rivières, a-t-il indiqué, nous, comme gouvernement, nous avons fait ce que nous devions faire. Nous avons proposé aux promoteurs une somme de 5 millions\$, en deuxième hypothèque, sans intérêt pendant trois ans, assortie d'autres conditions... Si le Fonds de solidarité veut en faire davantage, tant mieux, et je souhaite de tout cœur qu'on relance cette usine-là pour diminuer le choc d'une fermeture aussi dramatique.»

Les droits de la personne en Chine: Clark inquiet

Ottawa (PC) — Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a fait part de ses inquiétudes au sujet du dossier controversé des droits de la personne en Chine, mardi, au cours de sa rencontre privée avec le plus haut responsable chinois à s'être rendu au Canada depuis le massacre de la place Tiananmen, en 1989.

L'ex-chef de la diplomatie canadienne a toutefois fait savoir que le but premier de la rencontre était de discuter des moyens de promouvoir le commerce et la coopération avec

la Chine populaire.

«J'ai soulevé de profondes inquiétudes lorsque j'étais à Beijing et j'y suis revenu aujourd'hui», a déclaré le ministre Clark après une conversation d'une heure avec le vice-premier ministre chinois, Zhu Rongji.

M. Clark s'est dit encouragé par le fait que des hauts placés chinois acceptent de discuter des droits de la personne et sont d'accord pour une série d'échanges avec les Canadiens.

L'homme politique chinois, qui avait rencontré le premier ministre

Brian Mulroney lundi, a exprimé l'espoir que les relations sino-canadiennes continuent de s'améliorer.

M. Zhu, dont les compétences sont d'ordre économique, a récemment assumé les responsabilités du premier ministre Li Peng qui, pour des raisons de santé, n'a pas été vu en public depuis trois semaines.

Les relations entre la Chine et le Canada sont encore marquées par les événements de juin 1989, comme l'a indiqué, mardi, Dave Murphy, un fonctionnaire des Affaires extérieures.

Un Guide
alimentaire
pour les
riches?PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Guide alimentaire canadien fournit les conseils les plus judicieux en nutrition, mais il est totalement inaccessible aux personnes à faible revenu.

C'est le point de vue défendu par Jocelyne Leduc-Gauvin, une diététiste qui travaille dans différents organismes du quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal, qui est indignée de ce que le gouvernement québécois, qui recommande l'utilisation de la nouvelle édition de ce guide fourni par le gouvernement canadien, soit également tenté de réduire toujours plus les prestations d'aide sociale.

Avec trois autres diététistes, la directrice du Dispensaire diététique de Montréal Marie-Paule Duquette, Louise Lépine de la Table de concertation sur la faim de Montréal et Andrée Lambert, qui oeuvre dans un CLSC de Brossard, elle vient d'écrire au président du Conseil du Trésor Daniel Johnson pour le presser de ne pas réduire les prestations aux assistés sociaux.

Mme Leduc-Gauvin présentait une analyse de l'impact social du guide alimentaire lors d'un récent colloque de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec et de plusieurs ministères québécois.

Selon les calculs du Dispensaire diététique, explique-t-elle, le revenu net nécessaire à une famille de 4 enfants pour se payer le confort «minimal» (logement, chauffage, etc.) devrait s'élever à 1628 \$ par mois, dont 485,18 \$ pour l'alimentation.

Or, la prestation nette mensuelle disponible pour une famille de 4 enfants sur l'aide sociale, qui participe à des mesures d'employabilité, s'élève actuellement à 1298 \$.

«Pour nous, on en est vraiment à la limite, dit-elle. Il ne faut plus du tout diminuer les prestations d'aide sociale ou augmenter les irritants, car la santé des gens est directement menacée».

33% des revenus
pour se nourrir

Elle ajoute que les personnes assistées sociales doivent dépenser 37 % de leurs maigres revenus pour se nourrir, un pourcentage jugé insensé alors que pour la moyenne de la population ce pourcentage tourne autour de 11 %.

«Il y a vingt ans, quand j'ai commencé à exercer ma profession, explique-t-elle, dans Pointe-Saint-Charles, les familles pauvres disaient que la dernière semaine du mois elles étaient obligées de se nourrir de patates et de spaghetti au jus de tomate. Maintenant elles se nourrissent ainsi les deux dernières semaines du mois».

Mme Leduc-Gauvin soutient que cette démarche de protestation a reçu l'appui de la majorité des diététistes qui participaient au colloque «Un appel à l'action en nutrition» en avril.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

SOCABI
Société catholique de la Bible

DEUX OFFRES D'EMPLOI

1. Secrétaire de rédaction de Parabole (3jrs/semaine)
2. Agent, agente de formation biblique (Demi-temps)

Les personnes recherchées doivent avoir une formation en théologie et en Bible et posséder une expérience pertinente.

Les formulaires de description des postes peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat de SOCABI :

tél. : (514) 274-4381
téléc. : (514) 274-5184

LES POSTES
SONT OFFERTS
ÉGALEMENT
AUX FEMMES
ET AUX HOMMES

École élémentaire privée francophone recherche pour rentrée scolaire septembre 1993 professeurs titulaires légalement qualifiés et éducatrice avec DEC en service de garde.

Appelez Claire
486-7003

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

Un usager du métro tombe de haut
et poursuit la STCUMDANNY VEAR
LE DEVOIR

Un usager du métro est tombé de haut à la sortie de la station Pie IX. Il y a un an, jour pour jour, Jacques Valade est plongé dans un trou béant, d'une vingtaine de pieds de profondeur, en sortant de ladite station de métro d'un pas assuré.

C'est que, ce jour-là, les préposés de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal avaient retiré la grille de protection qui recouvrait le trou pour effectuer des travaux. Or, selon M. Valade, aucune indication, aucune barricade n'interdisait l'accès à la zone de travail.

A l'occasion de cette chute, M. Valade a été grièvement blessé. Il a subi des fractures à la hanche, au bassin, au fémur et à la cheville. Par la suite, il a été hospitalisé sept jours à l'hôpital Notre-Dame puis s'est retrouvé deux mois en convalescence à l'hôpital Villa Médica.

En conséquence, M. Valade a dé-

posé une poursuite de 93 000\$ à l'encontre de la STCUM. Dans sa requête, il demande à la Cour supérieure de condamner la STCUM à lui payer cette somme à titre de dédommagement en raison, notamment, de l'incapacité partielle permanente et de la perte d'intégrité physique qu'a causées l'accident.

«La chute a été causée par l'insuffisance de signalisation du trou aux usagers et par l'absence de protection autour dudit trou, par rapport à l'importance du danger que représentait ce trou», indique la requête, dans une formulation savamment juridique.

Le 2 juin 1992, M. Valade informait la STCUM des problèmes que l'accident lui avait causés. Le 14 mai dernier, il lui adressait une mise en demeure de payer sa réclamation de 93 000\$.

En Cour supérieure, M. Valade devra établir la responsabilité de la STCUM dans cet accident et si, par tant, la société de transport a fait preuve de négligence.

LE DEVOIR

MONTREAL



PHOTO JACQUES GRENIER

Toujours à la recherche d'un symbole fort pour identifier la métropole, la Ville de Montréal inaugurerait hier midi un nouveau réseau d'affichage inspiré de la tradition européenne.

Montréal à l'heure de l'«OmniColonne»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Après le mât du stade, après les lèvres rouges sur le «0» de «Montréal», voici les «OmniColonnes». Toujours à la recherche d'un symbole fort pour identifier la métropole, la Ville de Montréal inaugurerait hier midi un nouveau réseau d'affichage inspiré de la tradition européenne.

Montréal comptera en effet d'ici quelques mois 250 colonnes qui veulent répondre à un besoin exprimé par la ville, qui cherchait un nouvel élément urbain pour faciliter et intégrer l'information touristique.

Cette initiative est le résultat d'un «joint venture» (expression à la mode entendue hier) entre les secteurs public et privé: Montréal s'associe dans ce projet à la Société BLRM, une société en commandite formée pour l'occasion par Bélanger Legault Communication Design, qui a préparé le projet, et Omni, la compagnie d'affichage public, filiale de Radiomutuel.

Hier midi au Carré Phillips les responsables des compagnies privées et de l'administration municipale devaient lyriques en parlant d'un projet «novateur», du «premier système intégré d'affichage en Amérique», d'un design qui «ajoute au caractère international de Montréal».

Après deux années de recherche et de développement, les concepteurs ont donc accouché d'une colonne... ronde. Mais on trouvera aussi une colonne de forme triangulaire, et une colonne à deux faces, qui se vaudra idéale pour le nouveau bilinguisme montréalais.

Les colonnes mettront en valeur cinq pôles d'attraction montréalais: le centre-ville, le Vieux-Montréal, les environs du Mont-Royal et de l'Oratoire, le secteur Maison-neuve (Jardin Botanique, Stade Olympique, Biodôme, etc.) et les îles (Notre-Dame et Sainte-Hélène). Chaque colonne présente une carte touristique du secteur et un calendrier d'activités et d'événements, des services de la ville, alors que Omni vend les espaces publicitaires restants. Dans les quartiers Vieux-Montréal et Plateau Mont-Royal, on s'engage d'ailleurs à réserver 60 % de l'espace publicitaire à des activités culturelles.

Pour le secteur privé, qui veille à l'installation et à l'entretien des colonnes, il s'agit d'un investissement de 2,5 millions \$, qu'on veut rentabiliser par la vente de publicité. La Ville fait une bonne affaire en recevant 15 % des revenus bruts des ventes.

A noter que le projet comprend également ce qui était jusqu'ici une impérieuse nécessité, soit l'installation devant 70 monuments d'art public de stèles d'interprétation.

sa réputation notamment «en prétextant qu'elle est la seule responsable de l'annulation de son spectacle et de sa tournée au Québec» et en créant «un climat d'incertitude et de confusion autour de sa carrière».



**LE CRU 1993
des VOYAGES
MALAVOY inc.**

LES SOIRÉES EN MUSIQUE,
LES JOURNÉES EN SOLEIL
FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE
du 9 au 18 juillet 1993

DE LA SUISSE À LA HONGRIE
du 4 au 19 septembre 1993

LA FRANCE PAR LE SOMMET
du 17 septembre au 2 octobre 1993

LA TURQUIE MONUMENTALE
du 1^{er} au 16 octobre 1993

VOYAGES MALAVOY inc.
1255, Université, bur. 1106
Montréal H3B 3W7
Tél. : 861-2485 • Fax : 861-8292

Le maire d'Oka prédit de nouvelles crises autochtones

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Si les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick ne prennent pas garde, ils vont se retrouver aux prises à leur tour avec une crise autochtone, averti, hier, le maire de la municipalité d'Oka, Jean Ouellette.

«Quelque chose se prépare dans ce coin-là. Les dirigeants de cette province et du pays, s'ils font la même chose (qu'à Oka), ça va finir par sauter encore», a soutenu M. Ouellette.

Ce dernier témoignait hier à la 42^e journée d'enquête du coroner Guy Gilbert portant sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, survenue le 11 juillet 1990 à Oka au cours d'un affrontement armé avec des Mohawks.

M. Ouellette a expliqué au coroner qu'il ne croyait pas qu'une autre crise survienne à Oka du fait principalement que «les éléments extérieurs» ne se trouvent plus dans la communauté.

«Ils sont rendus au Nouveau-Brunswick», a-t-il indiqué.

Il importe de signaler qu'au cours de la fin de semaine dernière, le chef Steve Sacobie de la réserve de Kingsclear, près de Fredericton, a déclaré publiquement que des Warriors se trouvaient sur son territoire.

A la suite du budget du 31 mars au Nouveau-Brunswick, une demi-douzaine de communautés autochtones de cette province ont dressé des barrages routiers sur la route transcanadienne pour protester contre la décision gouvernementale voulant que les autochtones paient désormais la taxe de vente provinciale pour les biens achetés à l'extérieur des réserves.

Les négociations s'étirent depuis. M. Ouellette s'est demandé si «nos dirigeants ont appris que de laisser pourrir des dossiers n'est pas pratique».

«Le ministre (Tom) Siddon (des Affaires indiennes du Canada) et les autres ont été mis au courant des mois et des semaines avant (la crise) et ils n'ont pas bougé».

«Le ministre Ciacca (des Affaires autochtones du Québec) s'est pendu après Siddon, il n'a pas bougé. Du côté du Québec, c'est la même chose», a lancé le maire d'Oka.

Après la mort du caporal Lemay et le blocage de la route 344 à Oka, M. Ouellette a dit avoir attendu un bon huit jours avant d'avoir des nouvelles des autorités provinciales et fédérales.

Le chef de cabinet du premier ministre Bourassa, John Parisella, a finalement téléphoné pour demander ce qu'il pouvait faire. Il a promis de l'aide.

M. Ouellette a en outre expliqué les raisons qui l'ont incité à demander l'intervention de la SQ, le 10^{er} juillet 1990.

Il a dit que le 4 juillet, des menaces avaient été proférées au téléphone selon lesquelles la mairie allait sauter. Ces menaces ont été prises au sérieux du fait qu'un vol de dynamite avait été perpétré la semaine précédente dans une carrière de Beloeil.

Le maire a également mentionné qu'il avait réalisé le 5 juillet 1990 que le chef du conseil de bande de Kanasake, George Martin, avait perdu le contrôle de sa communauté.

Il a dit également qu'il craignait pour la sécurité des gens d'Oka.

Norman Webster quitte The Gazette

PIERRE CAYOUCETTE
LE DEVOIR

Le rédacteur en chef du quotidien *The Gazette*, M. Norman Webster, a démissionné de ses fonctions, hier. Il sera remplacé par l'actuelle éditorialiste en chef, Mme Joan Fraser.

M. Webster occupait le poste de rédacteur en chef depuis août 1989. Sa décision, assure-t-il, ne repose que sur des motifs personnels. «J'ai été rédacteur en chef d'un grand quotidien national durant plus de dix ans — six ans au *Globe & Mail* et quatre à *The Gazette* —, c'est assez. Mes intérêts personnels et familiaux réclament maintenant mon attention à plein temps», a-t-il expliqué, hier.

«Je n'ai reçu aucune pression de la part de l'éditeur et je n'ai aucune plainte à formuler contre la direction», a-t-il insisté. Sa décision, a-t-il poursuivi, n'a rien à voir non plus avec la situation financière difficile de l'entreprise.

M. Webster demeurera en poste jusqu'à la fin juin. Après quoi, il demeurera associé à *The Gazette* et continuera de rédiger sa chronique hebdomadaire publiée le samedi.

Dans un communiqué émis hier, l'éditeur du quotidien, M. David W. Perks, qualifie de «vraiment exceptionnelle» la contribution de M. Webster à la collectivité et au journal.

De son passage à *The Gazette*, M. Webster souhaite quant à lui surtout que l'on retienne «la plus grande ouverture du journal envers la communauté majoritaire francophone, l'amélioration de la couverture des affaires montréalaises et locales et les efforts en vue de joindre les minorités ethniques».

A ce chapitre, il renchérit. «Je crois que les minorités ethniques constitueront le plus grand défi des quotidiens montréalais au cours des prochaines années. La concurrence sera vive pour pénétrer ces communautés. Je crois que *The Gazette* a une longueur d'avance», a-t-il dit.

La plus grande frustration? «La situation constitutionnelle du Canada demeure ma plus grande déception. La mort de l'accord du lac Meech,

que j'appuyais, est l'un des plus mauvais souvenirs de mes quatre années», avoue-t-il.

La nouvelle rédactrice en chef, Mme Joan Fraser, est éditorialiste en chef depuis 1978. Elle avait amorcé sa carrière à *The Gazette* en 1965. Après l'avoir délaissé au profit du *Financial Times of Canada*, elle est revenue au quotidien en 1978.

Mme Fraser entend poursuivre la politique rédactionnelle de M. Webster. «Nous avons la même opinion sur le rôle d'un bon journal. Je vais continuer dans le même esprit», a dit Mme Fraser. Elle entend par ailleurs continuer de rédiger des éditoriaux.

L'éditeur David Perks a annoncé d'autres modifications à la structure organisationnelle du quotidien anglophone. Ainsi, M. Alan Allnut, jusqu'à ce jour rédacteur-gérant de la salle de rédaction, deviendra «directeur exécutif de la rédaction». A ce titre, il sera responsable de la salle des nouvelles et de la production du contenu rédactionnel du journal.

L'humoriste Claudine Mercier poursuit Gilbert Rozon pour 176 000\$

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Gilbert Rozon doit rire jaune. La comédienne et humoriste, Claudine Mercier, vient de déposer une poursuite de quelque 176 000\$ contre l'empire du rire québécois, les Films Rozon.

La jeune humoriste réclame notamment quelque 100 000\$ à titre de perte de revenus à la suite de l'annulation d'un spectacle et d'une tournée à travers le Québec. Elle réclame également 50 000\$ pour atteinte à sa réputation.

De plus, Mme Mercier demande la résiliation à compter du 16 novembre 1992 des deux contrats qu'elle a signés avec Films Rozon en novembre 1989 et en juin 1991.

Dans sa requête déposée en Cour supérieure, Mme Mercier lève le voile sur le dur monde du rire au Québec.

En juillet 1989, recrutée à sa sortie de l'École de comédie Juste pour rire, Mme Mercier est invitée à participer à la tournée Juste pour rire 1990. Elle doit d'abord signer un contrat à long terme avec les Films Rozon. François Rozon, vice-président de l'entreprise, lui présente une proposition: celle-ci prévoit notamment que le producteur touchera 25 % des cachets de Mme Mercier pour les messages publicitaires, les émissions de télévision, ses productions de disque, ses textes, etc., ainsi que 50 % du cachet de tout spectacle au Québec comme à l'étranger.

À l'occasion d'une rencontre, le 28 novembre 1989, M. Rozon presse l'humoriste de signer son contrat. Mme Mercier aurait alors voulu consulter un conseiller juridique: elle craignait, indique la requête, de signer un document qui l'engageait pour les cinq prochaines années. M. Rozon aurait insisté puis menacé Mme Mercier. «Non initiée dans le domaine des affaires du spectacle», elle signe alors son contrat avec Les Films Rozon.

Le lendemain, Mme Mercier rencontre François Rozon en présence de Gilbert Rozon. Le premier aurait

admis qu'il y «était allé un peu fort» avec Mme Mercier. Les deux dirigeants de Les Films Rozon refusent toutefois de rediscuter son contrat. «Tu commences à nous faire débâder», lui aurait même dit Gilbert Rozon, selon la requête de Mme Mercier.

«Fortement ébranlée par cette discussion et craignant pour sa carrière», Mme Mercier «n'a d'autres choix que de vivre avec la convention», soutient la requête. De spectacle en spectacle, Mme Mercier continue tout de même de livrer ses prestations humoristiques.

En juin 1991, on lui propose des modifications à son contrat initial, notamment une ponction pouvant aller jusqu'à 50 % de tous les revenus de l'artiste. Le 5 juin 1991, Mme Mercier, qu'on menace de «mettre sur les tablettes» si elle ne s'exécute pas, signe à nouveau.

À l'été 1992, Mme Mercier se consacre à la préparation d'un spectacle et d'une tournée à travers le Québec. À l'automne, Les Films Rozon, par l'entremise de son agent, Lucie Rozon, la contacte et l'invite à signer un nouveau contrat pour ce spectacle. Une proposition lui est soumise: 50/50 sur tous les cachets pour sept ans.

Cette fois, Mme Mercier consulte un conseiller juridique qui étudie l'offre et dépose une contre-offre. Le 16 novembre 1992, Les Films Rozon rejettent la contre-offre. En réaction, le spectacle et la tournée de Mme Mercier sont alors annulés «unilatéralement par Les Films Rozon», souligne la requête.

C'est la crise. Par l'entremise de son avocat, Mme Mercier signifie qu'elle met fin aux liens qui l'unissent à cette entreprise. Toutefois, en dépit d'une mise en demeure, Les Films Rozon continuent d'agir à titre d'agent de Mme Mercier. Par lettres, Mme Mercier leur réclame les cachets qu'elle a reçus à l'occasion de divers spectacles.

Dans sa requête en Cour supérieure, Mme Mercier affirme que Les Films Rozon ont porté atteinte à

Achetez une
Tercel
pour seulement

179\$*

Et sans aucune
valeur résiduelle!

Montant prêté: 8 327,94 \$
Taux de crédit: 10,5 %
Terme: 60 mois
Coût du prêt: 2 412,06 \$
Facture totale du prêt: 10 740,00 \$

INCLUANT:

• Moteur 1.5L • Injection électronique
• Servofreins • Batterie H.D.
• Transmission manuelle • 460K AA

**Ceci n'est pas
une location!**

**PLUSIEURS AUTRES
SPÉCIAUX EN SALLE DE
MONTRE.**

Venez faire un essai routier
et vous serez convaincu.
Ne peut être jumelé à aucune
autre promotion

CHASSÉ TOYOTA

819 RACHEL EST

527-3411

(COIN ST-HUBERT)

La promesse du mieux-faire!
*Quantité limitée. Terme 60 mois.
Taxes, transport et préparation en
sus. Sujet à l'approbation du crédit.

AVIS PUBLIC



«Une nouvelle relation entre les autochtones et les non-autochtones du Canada, l'autodétermination pour les peuples autochtones [...], l'autosuffisance pour les autochtones, et la guérison personnelle et collective des autochtones et de leur collectivité.»

Tiré de Au cœur du dialogue,
document de réflexion n° 2
de la Commission royale sur les
peuples autochtones (avril 1993)

Ces éléments clés du changement seront débattus par des dirigeants communautaires autochtones et non autochtones, des représentants d'organisations et de groupements divers, et de simples citoyens, dans le cadre d'audiences que la Commission royale sur les peuples autochtones tiendra à :

l'hôtel Bonaventure Hilton
1, Place Bonaventure, Montréal (Québec)
du 25 au 28 mai 1993

Ces audiences permettront aussi d'aborder d'autres questions intéressant votre collectivité. Les résultats de ces discussions auront un effet déterminant sur les recommandations finales de la Commission.

Chacun a le devoir de s'informer.

Pour plus de renseignements au sujet de nos audiences :

■ (613) 943-2020

Des mémoires pourront être déposés lors de ces audiences. Pour tous renseignements à propos de la Commission royale sur les peuples autochtones, composez l'un des numéros suivants, sans frais :

■ 1-800-387-2148 (cri, inuktitut, ojibwa)
■ 1-800-363-8235 (français, anglais, chipewyan)

Déne Dédliné Tadanjthensi ha, Nighak'althier Nedhé, Déné Njrétilis
C.P. 1993 Succursale B Ottawa, Ontario K1P 1B2

Royal Commission on Aboriginal Peoples

Royal Commission on Aboriginal Peoples

Royal Commission on Aboriginal Peoples

Royal Commission on Aboriginal Peoples

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

MULRONEY
REMBOURSERA

Québec — Le premier ministre Brian Mulroney aurait promis à son homologue québécois, M. Robert Bourassa, de rembourser au Québec les sommes engagées pour la tenue du référendum sur l'accord de Charlottetown, le 26 octobre dernier. M. Bourassa a soutenu, hier, à l'Assemblée nationale, que la facture avait été envoyée à Ottawa et que le montant — on parle de 45 millions\$, dit le premier ministre —, est inscrit aux comptes recevables du gouvernement.

KKK: GAGNON-
TREMBLAY APPELLE
À LA VIGILANCE

Québec — La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay, a dénoncé hier la distribution par des membres du Ku-Klux-Klan de tracts racistes récemment dans quatre municipalités estrieennes. La ministre félicite, dans un communiqué, les citoyens qui ont porté ces activités à l'attention du public, ont exprimé leur indignation et alerté les autorités. Elle invite tous les citoyens, notamment les institutions d'enseignement et le corps professoral «à rester vigilants». «La tolérance est une valeur fondamentale à laquelle est attachée la société québécoise et nous devons transmettre cette valeur à notre jeunesse», écrit-elle.

LES PAUVRES MENACÉS

Genève (PC) — Des groupes de pression qui luttent contre la pauvreté ont soutenu, hier, devant un comité de l'ONU, que les programmes gouvernementaux canadiens d'aide aux plus démunis étaient menacés par les restrictions budgétaires visant à réduire le déficit. L'Organisation nationale contre la pauvreté et un comité sur les questions de pauvreté, deux organismes non gouvernementaux, ont fait ces commentaires dans un rapport remis hier à un comité des Nations unies. Le rapport fait valoir qu'en voulant trop s'attaquer au déficit, «les Canadiens ont été tentés d'abandonner leurs programmes sociaux et leur engagement en vue de protéger les droits économiques et sociaux des groupes les plus vulnérables».

L'estuaire et le golfe du
Saint-Laurent, nouveaux
points de chute des toxiques

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

La taille énorme de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, soit plus de 1200 km carrés, ne protège plus ces deux méga-écosystèmes aquatiques, qui semblent en voie de devenir le point de chute final — et maintenant détectable — des toxiques du fleuve et les Grands Lacs, y compris des dioxines.

C'est ce que révèlent de récentes études de trois chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne, de Rimouski, et de l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer, qui ont été présentées hier dans le cadre d'un colloque sur le Saint-Laurent, organisé au sein du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

Un de ces chercheurs, M. Charles Gobeil, a découvert des traces d'accumulation de mercure dans la fosse abyssale qui commence à Tadoussac et poursuit son chemin durant 1200 km jusqu'à la mer, au-delà de Terre-Neuve, la fosse Laurentienne, créant ainsi un véritable couloir sous-marin de 200 à 600 mètres au centre de l'estuaire et du golfe. Il évalue à 170 tonnes la quantité globale de mercure qui s'est déposée dans ce couloir depuis le début de l'industrialisation.

En soi, explique-t-il en entrevue, on ne peut parler de problèmes de contamination des espèces aquatiques car on n'a véritablement découvert que des «traces» de mercure et autres contaminants, des traces découvertes grâce aux outils de détection hypersensibles mais qui permettent maintenant de voir venir les problèmes à long terme.

Ce qui frappe dans l'étude de M. Gobeil, c'est que la moitié au moins du mercure identifié est d'origine humaine. Et que ces apports «anthropiques» équivalent au double des apports naturels.

Deuxième constatation: cette fosse est le deuxième bassin de sédimentation en importance après les Grands Lacs dans le corridor fluvial et la moitié du mercure d'origine humaine,

qui s'y dépose, y arrive par la voie des airs. Un phénomène aussi constaté sur les Grands Lacs.

Son collègue Michel Lebeuf a fait, de son côté, une découverte encore plus inquiétante, soit la présence de molécules organo-chlorées, comme des BPC et des pesticides à l'état de traces dans la même fosse.

Il dévoilera l'automne prochain une autre étude qui, a-t-il expliqué au DEVOIR, établira la présence de dioxines dans ce corridor fluvial, ce qui soulève la possibilité d'un lien entre la présence de ces contaminants organo-chlorés et les problèmes de reproduction vécus par plusieurs espèces marines.

Dans les Grands Lacs, la présence d'organo-chlorés a été principalement associée à des problèmes de reproduction, puis, quand les taux sont devenus alarmants, à des déformations et à des cancers chez les poissons. C'est dans le début de la fosse Laurentienne, soit entre Tadoussac et Pointe-des-Monts, que Michel Lebeuf a trouvé les concentrations les plus élevées de pesticides dans les sédiments, là où M. Gobeil a trouvé du mercure. Les concentrations de pesticides sont dix fois moindres que celles des Grands Lacs dans l'estuaire, et vingt fois moindres dans le golfe.

Mais, note-t-il en entrevue, certains contaminants comme les dioxines peuvent, même à d'infimes doses, avoir des effets non-négligeables sur la reproduction, ce qui soulève, admet-il, «des questions immenses comme un possible lien avec les problèmes de reproduction de certaines espèces, ce qui est cependant loin d'être démontré pour l'instant», ajoute-t-il aussitôt.

Cependant, ses études présentées hier démontrent qu'il y a une remise en circulation importante des pesticides présents dans les sédiments de la fosse Laurentienne. Une remise en circulation par «bioturbation» ou brassage, sur une profondeur de 20 cm, soit davantage que dans le fleuve, en raison des efforts des mollusques et organismes divers qui mangent, broient et bougent toutes ces particules très fines, auxquelles se sou-

no-chlorés et les métaux lourds.

Selon les calculs de M. Lebeuf, il s'est accumulé en 20 ans 465 tonnes de BPC, 84 tonnes de DDT et 19 tonnes, mais récemment, de HCB (hexachlorobenzène) dans la fosse Laurentienne.

De leur côté, MM. Stéphanne Lorrain et Richard Carignan, respectivement du Centre Saint-Laurent et de l'INRS-Eau, ont évalué à 6,5 millions de tonnes par an la quantité de matières en suspension qui passent chaque année devant la ville de Québec et qui semblent aboutir, selon Gobeil et Lebeuf, dans la partie de la fosse Laurentienne de l'estuaire et du golfe. On a une idée de cette masse phénoménale quand on réalise qu'elle équivaut à 650 000 camions à neige par an ou un peu moins de 2000 par jour!

Ces particules fines, qui proviennent à 90% du Québec, sont le résultat de l'érosion des sols, du ruissellement et de grands travaux, comme le dragage de la voie maritime, et de la pollution diffuse engendrée en grande partie par le milieu agricole.

Ces particules fines ont la propriété d'agir comme de véritables aimants pour les contaminants, métaux lourds ou pesticides, présents dans le Saint-Laurent, ce qui en concentre une bonne partie dans les lacs fluviaux. Si les particules lourdes voyagent moins loin, il semble, par contre, que les contaminants toxiques, eux, finissent dans la fosse Laurentienne, qui pourrait devenir le dépotoir sous-marin de l'Amérique industrielle à long terme, une hypothèse que les chercheurs n'excluent pas.

D'autres travaux indiquent, en effet, que les Grands Lacs fournissent, en moyenne, jusqu'à 40% des contaminants inorganiques et organiques actuellement présents dans le fleuve. C'est ce qu'a révélé Mme Claire Lemieux, du Centre Saint-Laurent, dont les travaux indiquent que certains pesticides, comme le DDT, l'atrazine, le chlordane et le BHC continuent de nous arriver principalement des Grands Lacs dans des proportions variant entre 54 et 71%. Tous ces pesticides ne sont pas en usage et plusieurs, comme les HCB, proviennent principalement d'ici (95%).

Élections en Nouvelle-Écosse

Les conservateurs
s'attendent au pire

CHANTAL HEBERT
ENVOYÉE SPÉCIALE

Halifax — Si les aspirants à la succession de Brian Mulroney voulaient un avant-goût de la tâche qui attend l'un d'entre eux entre le congrès de la mi-juin et l'élection fédérale de l'automne, ils ont bien fait d'aller en Nouvelle-Écosse hier.

Le dernier débat au leadership de la course conservatrice les a amené à Halifax à la toute fin d'une difficile campagne électorale pour le gouvernement du premier ministre conservateur Don Cameron.

Mardi, quand les néo-écossais iront aux urnes, les sondages indiquent en effet qu'ils mettront fin à presque deux décennies de règne conservateur. Les plus récents relevés d'opinion, au terme du dernier mois de campagne électorale, donnent le chef libéral John Savage gagnant à deux pour un contre les conservateurs du premier ministre Don Cameron. Sondés par la firme Omnifax, quatre électeurs sur dix n'ont cependant pas voulu exprimer de préférence.

Cette remontée du parti libéral n'est pas imputable, disent les observateurs, au dynamisme du chef libéral, qui est plutôt un candidat de compromis mis à la tête du parti au terme de plusieurs années de dissensions internes.

Plutôt, tout indique que plus de deux ans après avoir succédé à John Buchanan, que Brian Mulroney avait nommé au Sénat pendant le débat sur la TPS, John Cameron n'a pas réussi à effacer suffisamment les mauvais souvenirs laissés par son prédécesseur.

Au moment où il avait démissionné de son poste de premier ministre pour devenir sénateur, John Buchanan était au centre d'une controverse qui

mettait en cause l'honnêteté de son administration. De façon générale, les conservateurs, sous sa direction, avaient acquis, aux yeux d'une partie importante de l'opinion publique, l'image d'un gouvernement corrompu.

Plus récemment, Don Cameron lui-même s'est retrouvé aux prises avec les retombées de la tragédie de la mine Westray qui a fait 26 victimes. La mine était située dans son comté. Des accusations de négligence criminelle ont été portées contre les hauts placés de la compagnie.

Le débat constitutionnel n'a pas non plus porté chance aux conservateurs de cette province.

Lors du référendum de l'automne dernier, la Nouvelle-Écosse a été la seule des quatre provinces maritimes à voter contre l'Accord de Charlottetown.

À la fin de l'été de 1988, Brian Mulroney avait accueilli la réélection des conservateurs à la tête de la Nouvelle-Écosse comme un bon augure alors qu'il était lui-même sur le point de déclencher une élection générale. À l'image de la Nouvelle-Écosse, avait-il prédit ce soir-là, les électeurs canadiens allaient à leur tour reporter prochainement les conservateurs au pouvoir.

Aujourd'hui, à la veille d'une autre élection provinciale, aucun conservateur fédéral n'a vraiment le goût de se livrer à ce genre de pronostic. Les candidats au leadership en particulier sont discrets sur ce sujet. En Nouvelle-Écosse, le premier ministre Don Cameron a eu deux ans pour tenter d'effacer le mauvais souvenir de son prédécesseur John Buchanan. Le successeur de Brian Mulroney disposera de seulement deux mois pour faire la même chose.

Les Albertains voteront le 15 juin

Calgary (PC) — Le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a annoncé mardi la tenue d'élections le 15 juin. Il a entrepris de persuader les électeurs que son Parti conservateur n'est plus le même que celui qui a transformé un surplus budgétaire en déficit. «Je pense que je pourrai dé-

montrer que ce sera un gouvernement différent», a déclaré M. Klein.

Les conservateurs, qui détenaient 56 des 83 sièges de l'Assemblée législative, ont essuyé les foudres de l'opposition et les critiques des citoyens pour avoir perdu des millions de dollars dans de mauvais investissements.

LE DEVOIR

PROPOSE À SES LECTEURS ET AMIS
DE S'ASSOCIER À SON RENOUVELLEMENT

POURQUOI ?

POUR COMPLÉTER
LE NOUVEAU
CAPITAL DU DEVOIR
QUI A SERVI À :

- ◆ repenser le contenu
- ◆ accroître les ressources humaines
- ◆ informatiser la rédaction
- ◆ refaire les outils de gestion
- ◆ déménager l'entreprise
- ◆ améliorer la diffusion
- ◆ transformer le graphisme

COMMENT ?

VOUS DEVENEZ
ACTIONNAIRE D'UNE
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT
DANS L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE (SPEQ) QUI :

- ◆ émet 1 100 000 actions
- ◆ les vend par tranches de 500 \$ et 1000 \$
- ◆ a un représentant au conseil de l'entreprise
- ◆ offre une déduction fiscale (provinciale) de 125 %
- ◆ s'associe avec les grands investisseurs, les prêteurs et les salariés du DEVOIR qui ont financé la renaissance du journal

Je désire recevoir des renseignements touchant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR inc.

NOM:.....

ADRESSE:.....

TÉLÉPHONE:.....

EXPÉDIER À: Raymonde Guay ou Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310

LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU DEVOIR, LE DEVOIR INC. ÉTANT COMPLÉTÉE, NOUS PROCÉDONS MAINTENANT À LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET.

CETTE PHASE CONSISTE EN LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT DE 1 100 000 \$ AUPRÈS D'UN PUBLIC INVESTISSEUR, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SPEQ (SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE) CONSTITUÉE À CETTE FIN.

LES INVESTISSEURS RÉUNIS AU SEIN DE CETTE SPEQ-PUBLIC VIENDRONT JOINDRE LES RANGS DE L'ACTIONNARIAT DE LE DEVOIR INC.

Première émission par voie de prospectus
SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires)

Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Placement minimum: 350 000 actions ordinaires (350 000 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour
souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes
de LE DEVOIR INC. soit environ 22 %.

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE.

LE DEVOIR

POLITIQUE

La consultation sur la langue dérape

La Clause Canada dans la loi 86, c'est accepter le coup de force de 1982, dit le PQ

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Le Parti québécois ouvre un nouveau front du projet de loi 86 en proposant aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, une motion pour que soit retiré du projet de loi, un article par lequel la Clause Canada est introduite dans la Charte de la langue française.

Entre-temps, la consultation sur ce projet de loi, qui a démarré hier, a déjà dérapé. Huit organismes sur les 42 qui avaient été invités à témoigner, se sont désistés. Quatre autres ont demandé à reporter leur comparution.

L'opposition péquiste, pour sa part, a lancé les hauts cris, dénonçant «l'improvisation» du gouvernement. Le ministre Claude Ryan accusait de son côté les péquistes d'utiliser des débats de procédures pour «empêcher le départ normal des travaux de la commission», qui sont télévisés.

Ce qu'on appelle la Clause Canada, c'est l'article 23 de la Charte canadienne des droits. Cet article permet à quiconque a fait son école primaire au Canada d'inscrire ses enfants à l'école anglaise.

La Loi 101, à l'origine, en 1977, ne prévoyait accorder le droit à l'école anglaise qu'aux enfants de parents ayant fait leur école primaire en anglais au Québec. C'était la Clause Québec. En 1982, lors du rattachement unilatéral de la Constitution, le gouvernement Trudeau a fait introduire dans la Charte cana-

dienne la Clause Canada.

En 1984, la Cour suprême a statué que la Clause Québec était contraire à la Charte canadienne. Par ce jugement, la Clause Québec devenait caduque. Dans les faits, depuis ce temps, c'est la Clause Canada qui s'applique.

Mais le texte de la loi 101 était resté inchangé.

Parmi les modifications proposées à la loi 101 par le projet de loi 86, le gouvernement entend rayer la Clause Québec et la remplacer par la Clause Canada. C'est «pour faire oeuvre de vérité», avait expliqué le ministre Claude Ryan. Afin que les gens sachent, à la lecture même de la loi, quelle clause s'applique.

Le ministre Claude Ryan a soutenu que des groupes ont préféré ne pas venir témoigner «parce qu'ils sont d'accord avec nous».

Selon le PQ, cette modification a cependant une très grande signification politique. «On vient ainsi codifier dans la législation québécoise certaines des dispositions imposées lors du coup de force de 1982», affirme la députée Jeanne Blackburn.

«Pour la première fois, ajoute-t-elle, l'Assemblée nationale du Québec reconnaît donc la Constitution de 1982 et la légitimité d'une partie de ses dispositions et ce, dans un secteur relevant de sa compétence exclusive depuis 1867, l'éducation».

Hier, la consultation publique sur le projet de loi 86 a débuté dans le brouhaha et la confusion. Trois des cinq organismes qui devaient comparaître ont fait faux bond.

Seuls Alliance-Québec, le lobby anglophone, qui applaudit à l'affi-

chage bilingue mais voudrait un plus large accès à l'école anglaise pour les immigrants, et le Mouvement Québec français, qui est contre le projet de loi pour ce qu'il contient et ce qu'il promet, ont livré leur point de vue.

Durant la journée, le Parti québécois s'est employé à faire la démonstration que le gouvernement s'était mis dans un «bourbier inextricable résultant de son improvisation».

Le ministre Ryan a soutenu que des groupes ont préféré ne pas venir témoigner «parce qu'ils sont d'accord avec nous».

Invité à donner des noms, le ministre a refusé. «Le temps des polices linguistiques achève», dit-il. Nous n'exposerons personne aux accusations de trahison que l'opposition se plaît à lancer en direction

de tous ceux qui ont le grand malheur de ne pas penser comme eux».

M. Ryan a par ailleurs précisé que «les nouveaux règlements susceptibles de découler du projet de loi seront très peu nombreux et très peu abondants quant à leur contenu». Il ajoute qu'il tentera d'en dévoiler la teneur à l'étape de l'étude article par article du projet de loi, en juin.

Il a refusé, enfin, de répliquer au maire de Montréal, Jean Doré, qui mettait en doute, lundi, le fait que le projet de loi 86 puisse garantir la paix linguistique, réitérant sa suggestion de limiter aux petits commerces l'affichage dans les deux langues.

«Sur le fond, dit M. Ryan, la position du gouvernement reste toujours la même».

PLQ et souveraineté: Rémillard pas au courant

LE DEVOIR

Québec — Le ministre responsable des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, affirme n'avoir «jamais eu connaissance» du rapport secret, dont LE DEVOIR révélait l'existence dans son édition de lundi, et qui montre que le Parti libéral du Québec préparait la souveraineté en 1992. Ce rapport rédigé par d'éminents membres et officiers du parti concluait que «les deux visions opposées du Canada, celle du Canada et du Québec, se neutralisent dans un jeu de somme nulle qui contribue à rendre le pays de moins en moins gouvernable». A la question du dé-

puté péquiste Jacques Brassard, qui veut savoir si le gouvernement partage toujours cette conclusion, le ministre Rémillard répond qu'il «ne connaît pas ce rapport-là, ne sait même pas s'il existe, et n'en a jamais entendu parler». Le député Brassard rétorque: «Je comprends bien que vous n'étiez pas dans le coup». Après le rejet de l'accord de Charlottetown, par la population, dit Rémillard, «on a tourné la page, mais on garde le même livre. C'est le Québec, partenaire à part entière dans un fédéralisme qui est capable de respecter ce que le Québec est, mais qui est capable de respecter ce que le Canada est sur la scène internationale».



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le ministre Claude Ryan a accusé le Parti québécois d'utiliser des débats de procédures pour «empêcher le départ normal des travaux de la commission».

Les candidats conservateurs adoucissent leurs propos

CHANTAL HEBERT
ENVOYÉE SPÉCIALE

Halifax — L'échéance électorale qui pointe juste derrière la ligne d'arrivée du vote au leadership conservateur du 13 juin prochain a considérablement adouci le discours des principaux aspirants à la succession de Brian Mulroney.

Partis en lions contre l'universalité des programmes sociaux il y a à peine un mois, les candidats ont en effet bouclé leurs débats régionaux hier soir à Halifax en prônant sagement la nécessité de préserver au maximum le régime universel de pensions de retraite des Canadiens tout en promettant de se serrer eux-mêmes la ceinture.

Exception faite du député torontois Patrick Boyer, tous les autres candidats se sont dits partisans de maintenir le régime de pensions du Canada. «Si nous agissons maintenant pour contenir le déficit, nous pourrions préserver ces programmes», a assuré Kim Campbell; son collègue Jean Charest convenait que «ceux qui ont contribué au régime doivent avoir le droit d'en tirer des versements».

Les principaux aspirants à la direction du parti conservateur fédéral se sont également engagés d'une même voix à rendre moins dorée la retraite des députés fédéraux. «A mon âge, affirme Jean Charest, j'ai déjà droit à une bonne pension et je ne trouve pas cela juste.» Tout en promettant de maintenir les bénéfices promis aux députés actuels, le ministre s'est engagé à se mettre lui-même à un régime aminci.

«Il n'est pas juste d'avoir droit à une pension après six ans au Parlement», a convenu Kim Campbell qui a également promis une révision indépendante du régime de pensions des députés. Elle estime qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le résultat d'une telle étude pour mettre fin à la pratique qui permet à des politiciens tout en occupant des postes rémunérés par le gouvernement fédéral.

Sur au moins deux autres fronts susceptibles de leur compliquer éventuellement l'existence, les deux principaux candidats ont manifesté une extrême prudence.

Sommés par le candidat Patrick Boyer de s'engager à produire un budget qui donnerait un vrai coup de hache dans les dépenses de l'Etat avant la prochaine élection fédérale, aussi bien Kim Campbell que Jean Charest se sont abstenus de faire une telle promesse.

Et ils ont tous les deux soigneusement évité de se hasarder sur le terrain contentieux de l'immigration où les invitait l'ontarien Garth Turner qui trouve «qu'il y a trop de réfugiés» et que le Canada doit dorénavant s'en tenir à «choisir les meilleurs» parmi ceux qui

veulent s'établir au pays.

Mais pour l'essentiel, le rideau est tombé hier sur les débats régionaux en vue de la succession de Brian Mulroney, sans que soit vraiment bousculé l'ordre du peloton des aspirants.

A Halifax, comme aux quatre débats précédents, la forme, davantage que le fond, a continué d'être la principale ligne de démarcation entre les deux meneurs de la course, Kim Campbell et Jean Charest. «Le choix que vous avez à faire consiste à décider si vous voulez un nouveau style de politique ou un gouvernement qui cherche des résultats», a d'ailleurs résumé le ministre fédéral de l'Environnement comme entrée en matière au cinquième Forum.

«Il n'y a pas de dichotomie entre le style et les résultats», a rétorqué Kim Campbell. Une des raisons pour lesquelles j'ai été un des ministres qui a obtenu le plus de résultats, c'est justement mon style et mes talents de rassembleur».

Dans le même esprit, les meneurs de la course dépendent maintenant leur énergie à exhiber, pour le compte des militants conservateurs, leurs muscles politiques respectifs en vue d'un éventuel combat des chefs électoral. «Je veux dire à Jean Chrétien que les horloges avancent, elles ne reculent pas», a ainsi promis Jean Charest.

«Je n'ai pas peur de Manning, ni de Bouchard, d'Audrey McLaughlin ou de Jean Chrétien, mais je peux vous assurer qu'ils ont peur de moi», a lancé de son côté Kim Campbell.

Hier, cependant, la candidate s'est attirée d'autres foudres que celles des partis d'opposition. Elle a offusqué le Conseil des Evêques du Canada en déclarant dans une entrevue publiée dans une revue de Vancouver, qu'elle s'était faite confirmée comme Anglicane «pour se prémunir contre les démons de la papauté». Au cours de cette entrevue, Mme Campbell avait expliqué que cette réaction lui était venue, alors qu'elle était adolescente une institution où elle était entourée de religieuses.

Kim Campbell a également fait froncer des sourcils en déclarant, au cours de la même entrevue, que les gens qui se plaignent des politiciens tout en se vantant de n'avoir jamais participé au processus politique sont des «enfants de ch... qui peuvent aller au diable».

Mais de tous les candidats, c'est sans conteste l'Albertain Jim Edwards qui a reçu la plus grosse tuile hier.

Le déclenchement en Alberta d'une élection provinciale pour le 15 juin, soit au surlendemain du vote au leadership, menace de se priver d'une partie importante de ses appuis. La majorité des députés provinciaux de l'Alberta militent en effet pour le candidat Edwards et sa campagne a peu rayonné à l'extérieur de sa province.



CE N'EST PAS UNE VOITURE. C'EST UNE THÉRAPIE.

Une thérapie contre les maux de dos, avec des sièges offrant un soutien et un confort exceptionnels. Contre le froid, avec des sièges chauffants. Contre la culpabilisation, avec un climatiseur sans CFC nuisibles pour l'environnement. Contre l'ennui, avec un superbe moteur à 16 soupapes produisant 150 CV. Contre la paranoïa, avec des freins antiblocage et un sac gonflable côté conducteur. Contre l'inquiétude et l'angoisse, avec

575\$/MOIS*
(LOCATION À LONG TERME)

l'Assistance routière Saab* et la garantie de 6 ans/120 000 km** sur le groupe motopropulseur. Et surtout, une thérapie contre les crises économiques, avec un tarif mensuel de location qui ne viendra pas ajouter indûment à vos autres soucis.

LA TOUTE NOUVELLE SAAB 9000 CS



SAAB

*Prix basé sur un bail de 48 mois avec versement initial de \$2375.00 (ou échange équivalent), transport et premier versement inclus. Dépôt de garantie de 675\$ remboursable requis. Taxes de vente, immatriculation et assurance en sus. Des frais de \$4 du kilomètre s'appliquent après 96 000 km. **Assistance routière Saab est offerte sur les modèles Saab 1993. Durée: 3 ans / 60 000 km, selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire Saturn Saab Isuzu. **Selon la première éventualité.

ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 7,50%

Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

Depuis 1967

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN
+15,16 1892,19	+34,37 3826,65	-5,54 3444,39	+0,49 78,85

Bell et le CRTC

Cinq fois plus pour le 911

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Bell Canada projette le déploiement d'un nouveau service d'appels d'urgence qui coûterait à la Communauté urbaine de Montréal cinq fois plus cher que l'actuel système 911, indique un document transmis par la CUM au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Ce document, dont la Presse Canadienne a obtenu copie, signale également que Bell Canada exigera pour ce service une tarification plus élevée au Québec qu'en Ontario.

«Bell Canada propose pour le Québec des taux qui sont de 33 à 37% plus élevés qu'en Ontario», précise la preuve de la CUM déposée le 7 mai dernier devant le CRTC.

«Une telle différence de taux entre le Québec et l'Ontario causerait un tort sérieux à l'économie québécoise et constituerait une discrimination injuste envers les abonnés de Bell Canada au Québec», précise le document rédigé par le directeur général de la CUM, Louis Roquet, et M. Frank Peters, consultant pour la CUM en matière de service 911.

Le CRTC tient ce mois-ci à Hull des audiences publiques sur les hausses tarifaires que Bell Canada veut imposer cet automne sur ses lignes résidentielles et commerciales.

Bell Canada demande aussi au CRTC l'autorisation de remplacer l'actuel Service d'appel d'urgence 911 par un Service public d'appels d'urgence (SPAU), et, du même coup, en hausser la tarification, dès octobre si possible.

La CUM prévoit que l'actuel service 911 sur lequel sont branchées depuis 1985 les 29 villes de son territoire ne sera plus offert par Bell Canada. Selon le document de la CUM, la proposition de Bell Canada précise que «ce service n'est plus offert dans le cas de nouvelles installations ou d'ajouts à des installations déjà en place».

La CUM, comme d'autres villes ou communautés urbaines, ne pourrait donc pas adapter le sien au nouveau SPAU sans devoir déboursier beaucoup plus.

En 1992, la CUM a payé 1,2 million\$ pour le service 911. La tarification assujettie au service SPAU ferait passer la facture de la CUM à 6 millions\$, soit une augmentation de 500%.

«Bell Canada tente d'imposer à la CUM et à ses contribuables un niveau de service qui, selon les besoins de la CUM, ne justifie pas des frais additionnels annuels récurrents de l'ordre de 5 millions\$», souligne le document de la CUM.

Un appel d'urgence coûterait 11 cents de plus au Québec qu'en Ontario, selon les estimations de la CUM. Pour 3,4 millions d'appels d'urgence enregistrés au Québec, les contribuables québécois paieraient 5 millions\$ de plus que les Ontariens.

La CUM craint que cette politique tarifaire discriminatoire ne s'applique à d'autres services de Bell Canada et nuise à son développement économique en semant le doute chez les investisseurs.

«Cette seule appréhension, qu'elle se matérialise ou non dans l'immédiat, pourrait suffire à diriger toute une entreprise à forte consommation de services de télécommunication vers l'extérieur du Québec, ce qui pourrait, entre autres, nuire considérablement à la réalisation du plan de développement économique de la ville de Montréal», indique le mémoire de la CUM.

Selon la Fédération de l'entreprise indépendante

La TVQ serait un échec

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec n'a pu faire autrement que d'échouer dans sa tentative de réformer la taxe de vente. La TVQ s'est avérée très coûteuse, une facture qui augmente en flèche lorsque l'on considère l'administration combinée des deux taxes, fédérale et provinciale. Le remède se veut plus douloureux que le mal.

Ces conclusions ressortent d'une étude menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui compte 83 000 membres au Canada dont 17 000 au Québec. Un sondage mené en novembre 1992 auprès de 1200 petites entreprises met en relief la complexité découlant de la comptabilisation et l'application de la taxe. «Les coûts moyens de mise en œuvre pour la première année, dans les PME comptant moins de cinq employés, ont été de 1558\$, a relevé Pierre Clérout. En extrapolant, précise l'économiste en chef de la FCEI, «on peut déduire que, pour le secteur privé, le coût total de mise en œuvre de la réforme de la TVQ s'est établi à 459 millions\$». Les PME à elles-seules assumeraient 77% de cette facture.

«Les nouvelles sont pires, ajoute M. Clérout. En appliquant les résultats de l'étude à l'ensemble de l'économie québécoise et aux deux taxes, les coûts totaux annuels sont estimés à 1,3 milliard\$, dont 86% sont assumés par les PME.»

A cette facture s'ajoutent les frais de perception et d'administration quotidienne des deux taxes, provinciale et fédérale, qui atteignent 1925 par mois pour une entreprise québécoise.

Pour la FCEI la réforme, qui visait une harmonisation de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et de la TVQ a été un échec. «Elle s'est révélée, dans les faits, un processus encore plus complexe parce que les deux taxes ont des taux différents, des périodes de déclaration distinctes, et elles sont soumises à des règles différenciées.»

Les deux tiers des répondants sont d'avis que la réforme fiscale du gouvernement a eu des répercussions négatives sur leur entreprise. «Et 80% des PME trouvent qu'il est encore plus difficile d'administrer la TPS et la TVQ depuis la réforme.» Selon Pierre Clérout, le gouvernement québécois doit concentrer ses efforts sur un système de taxe de vente unique avec une seule série de règles, un seul taux et un seul calendrier de déclaration, un impératif que reconnaît le ministre des Finances, Gérard D. Levesque.

Petit train va loin

La Financière Power se concentre dans ses secteurs de prédilection

Le contexte économique favorise les investissements en Amérique du Nord plutôt qu'en Europe.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Au lieu d'investir dans des secteurs où elle est absente, la Corporation financière Power entend concentrer ses forces dans des créneaux qu'elle exploite présentement en augmentant ses parts. Cette filiale vient d'ailleurs de mettre la main sur un bloc minoritaire de CarnaudMetalbox, une entreprise spécialisée dans les emballages métalliques, au coût de 212 millions\$.

En marge de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette société qui vient d'enregistrer un bénéfice net consolidé de 40 millions\$, en baisse sur les 45 millions\$ réalisés lors de la période correspondante en 1992, M. Paul Desmarais Jr., président du conseil, a précisé que la Financière Power entendait investir dans des sphères d'activités qu'elle avait approvisionnées au fil des années ou, à la rigueur, dans des sphères s'avérant complémentaires à celles-ci.

Accompagné de M. Robert Gratton, président et chef de la direction, M. Desmarais a précisé que le contexte économique actuel favorisait des investissements en Amérique du Nord plutôt qu'en Europe. À l'appui de cette assertion, le président du conseil a évoqué notamment l'adversité inhérente à la récession qui a cours en Europe depuis l'automne dernier.

En outre, M. Desmarais ainsi que M. Gratton ont souligné que l'avenir de la Fi-

nancière Power passait, entre autres choses, par une exploitation judicieuse des occasions d'affaires qui se présenteront à la Great-West et au Groupe Investors. À l'instar par exemple des banques, la Financière Power souhaite augmenter ses parts de marché sur le front des produits destinés à l'épargne et à l'assurance-maladie à la faveur du vieillissement de la population.

En ce qui concerne la réforme du régime de santé que le président Clinton souhaite mener à bien d'ici le terme de son mandat, M. Gratton a expliqué aux actionnaires réunis que «les États-Unis adopteront, pour réformer le régime des soins médicaux, une approche graduelle, en visant à élargir l'accès aux soins, déjà très ouvert, et à exploiter les initiatives et formules de gestion des coûts que le marché offre de plus en plus».

Dans le but de maximiser l'effet de sa force de frappe, et de contrer les conséquences inhérentes à l'introduction des banques dans le monde des assurances, la Great-West a consenti une dépense extraordinaire de 40 millions\$. Plus précisément, cette somme sera affectée à la modernisation des systèmes informatiques, la réforme des produits et la stratégie de vente.

Au cours du dernier exercice, la Great-West a fait l'acquisition des portefeuilles

dits des affaires Vie et maladies collectives de trois compagnies américaines, la Citadel, la New York Life et la Lincoln National Life, pour établir ainsi à 26 milliards\$ l'actif total de cette société dont le siège social est situé à Winnipeg.

À propos des activités européennes, M. Desmarais a confié s'attendre à ce que Pétrofina et Paribas trainent de la patte pour un autre exercice financier en raison de la récession. Par le biais de Pargesa, on se rappellera que la Financière Power détient 21% de Pétrofina et 5% de Paribas. En 1992, la part de Power dans Pargesa a permis l'addition d'un bénéfice net de 34 millions\$ contre 22,7 millions\$ lors de l'exercice

antérieur. A la faveur de la dernière année financière complétée, Pargesa a poursuivi le déstage de ses activités bancaires. C'est ainsi qu'elle a vendu les participations qu'elle possédait dans la Banque Internationale à Luxembourg, comme elle a vendu l'ensemble de ses actions de Henry Ansbacher Holdings ainsi que Sogera.

À la fin du dernier exercice financier, l'actif total de la Financière Power a atteint 26 milliards\$, en hausse d'environ 10%, pendant que l'avoir des actionnaires passait de 1,6 milliard\$ à 1,8 milliard\$. Et le fond de roulement? Il est présentement de 330 millions\$.



Paul Desmarais Jr.

Une première dans l'alimentation

Le partenariat s'installe chez Econogros

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Econogros, une division de Métro-Richelieu, et son syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, viennent de signer une entente de partenariat syndical-patronal.

Ce «projet d'amélioration des communications et des relations syndicales-patronales chez Econogros» a été paraphé hier par les deux parties, en présence du ministre fédéral du Travail, Marcel Danis, qui accorde une subvention pour la mise en place des nouveaux mécanismes.

Econogros est une division de Métro-Richelieu qui dessert les institutions, et non les supermarchés. Environ 125 employés de cette entreprise de l'est de Montréal, syndiqués à l'Union internationale des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (FTQ) seront touchés par l'entente.

Ce projet fait partie de la nouvelle culture des relations de travail basé sur la concertation et les nouvelles méthodes d'organisation du travail.

Pour le syndicat, il est clair qu'il s'agit d'une façon de sauvegarder des emplois à moyen et long termes. «Notre but, c'est de réussir à protéger nos emplois. C'est ça le but. Métro-Richelieu, ailleurs, il a fermé (des établissements) et les relations de travail n'étaient pas très bonnes. Nous, on voit tout ça et on espère que si on prend les moyens, demain ça existera encore Econogros», justifiait le dirigeant syndical André Tardif, vice-président de la section locale 501 des TUAC.

Ce nouveau partenariat, le syndicat y croit. «Avant, on avait un système d'affrontement ici. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus ouvert. Les problèmes qu'on a, on se trouve à en discuter tout le monde ensemble. C'est carrément nouveau pour nous autres».

Du côté patronal, le vice-président des Services ali-

mentaires des Épiceries unies Métro-Richelieu, M. Pierre-Paul Bourdon, parlait d'une première dans le domaine de l'alimentation au Québec. Il soulignait le «réalisme» et «l'ouverture d'esprit» de ses travailleurs, qui lui permettent de faire face à la compétition.

«Les relations de travail n'étaient pas ce qu'il y avait de mieux quand je suis arrivé à la direction d'Econogros. On a pris l'initiative de demander l'accès à ce programme-là pour améliorer nos relations de travail et se moderniser au niveau de nos méthodes de travail», expliquait M. Bourdon.

«C'est révolu l'époque où le contremaître d'entrepôt pense et l'employé exécute, affirme le responsable patronal. Maintenant, on met le préparateur de commandes et le contremaître autour d'une table et on regarde les méthodes de travail. Il faut que les solutions viennent de la base, non pas seulement de la direction de l'entreprise».

L'intervention du gouvernement fédéral s'explique dans le cadre du Programme de partenariat syndical-patronal, qui sert à subventionner ce genre d'initiative et à investir dans les ressources humaines.

Le ministre du Travail, Marcel Danis, a remis hier un chèque de 40 000\$, mais le programme coûtera 325 000\$ au total.

Le projet permettra de former à la fois les gestionnaires et les employés à cette nouvelle culture et à instaurer les nouveaux mécanismes de communication.

À l'extérieur de l'entreprise, une soixantaine de syndiqués de la CSN manifestaient, pour dénoncer, eux, le mauvais climat de travail dans d'autres divisions de Métro-Richelieu.

«Les belles relations de travail, c'est de la frime. L'employeur a deux discours. Avec nous, il ne veut pas négocier», soutenait M. Réjean Fleury, président du Syndicat des travailleurs des épiceries unies de Métro-Richelieu, affilié à la CSN.

Le CCMM est blâmé

Montréal centre financier international, un slogan, selon Pierre Lortie

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Selon l'ancien président de la Bourse de Montréal et de Provigo, Pierre Lortie, «Montréal centre financier international semble de plus en plus relégué au rang de slogan».

Ainsi le rayonnement financier de Montréal et d'autres villes canadiennes subit toujours une réglementation funeste, notamment la retenue à la source de 15% que le fisc fédéral prend sur les intérêts et dividendes versés à des non-résidents.

Les gouvernements, à Québec comme Ottawa, ne font «aucun cas de ce que cette taxe soit un frein important à l'émergence d'activités financières internationales à Montréal», soulignait hier M. Lortie, maintenant président de Groupe Bombardier Capital.

Les traités fiscaux du Canada avec d'autres pays n'éliminent même pas cette taxe, surtout avec les États-Unis. Aux Pays-Bas, en Irlande et en Angleterre, dit-il, ces traités sont des exemples réussis de lois fiscales à cet égard.

Invité par le Cercle de la finance internationale de Montréal, il a déploré la «démission» de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), il y a quelques années déjà, touchant les centres financiers internationaux.

De plus le récent mémoire de cette chambre, en commission parlementaire à Québec et portant sur l'appui au secteur financier, souffrirait d'une «analyse superficielle», affirme Pierre Lortie, et reprendrait l'essentiel d'un document de février de l'International Financial Center, de Vancouver.

Rejoint au téléphone, Luc Lacharité, président de la CCMM, rétorque que «notre mémoire ne prétend pas faire l'analyse exhaustive de la situation des centres bancaires».

L'objectif de la chambre, ajoute M. Lacharité, était de «aider à élargir l'activité des institutions financières régies par les lois provinciales», alors que les centres bancaires sont de juridiction fédérale; néanmoins la CCMM souhaite poursuivre ses démarches auprès du fédéral.

Les pouvoirs publics et gens d'affaires

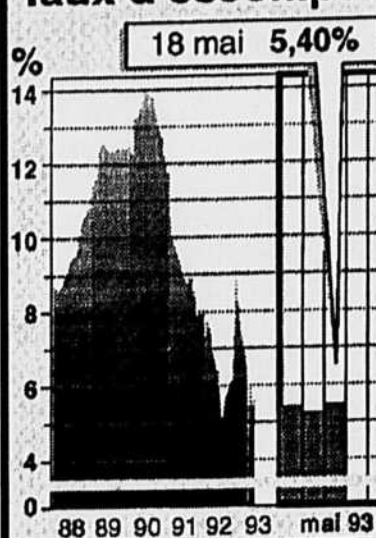
en général, dit M. Lortie, ne voient pas non plus l'importance des «filiales financières des grands manufacturiers», comme justement l'entité que mène M. Lortie dans le groupe Bombardier. Dans son laus, il a cité General Electric Capital en exemple accompli.

«Les événements récents me laissent songeur quant à la volonté des gens d'affaires de Montréal», dit-il. Mais il a trouvé une «exception encourageante» à la Bourse de Montréal qui (bien après son départ) a eu du succès en créant des «produits canadiens de gestion de risques» comme les marchés de contrats à terme.

Il croit aussi que le Québec pourrait avoir à souffrir de «l'insularité linguistique», les gens d'affaires francophones ayant, par la force des choses, moins de contacts internationaux.

Aux questions plus ponctuelles des reporters, soit le projet de loi 86 amendant la loi 101, M. Lortie répond que l'affichage commercial «doit refléter le caractère de Montréal dans sa vie de tous les jours. Il faut être plus mature en recherchant un arrangement à cet égard.»

Taux d'escompte



La veille du budget ontarien

Le taux d'escompte en hausse

Ottawa (PC) — La Banque du Canada a relevé de 17 centièmes de point son taux d'escompte, hier. De 5,23% qu'il était la semaine dernière, le taux directeur est passé hier à 5,4%.

La hausse vient casser le mouvement de baisse qui prévalait depuis deux semaines. Anticipant de mauvaises nouvelles avec les budgets que doivent déposer sous peu le Québec et l'Ontario, les marchés financiers sont inquiets, ce qui a entraîné des ventes de dollars canadiens.

Le taux d'escompte le plus bas des 12 derniers mois a été de 4,93%, le 3 septembre 1992. Le taux le plus élevé des 12 derniers mois a été de 8,82%, le 24 novembre 1992.

Le taux d'escompte est fixé chaque semaine à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor de 90 jours du gouvernement, vendus par adjudication aux institutions financières.

Contentieux avec le Nouveau-Brunswick

Le CPQ demande à Québec d'intervenir

Le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) s'est adressé au ministre de l'Industrie et du Commerce, Gerald Tremblay, pour lui demander de trouver une solution au contentieux qui oppose le Québec et le Nouveau-Brunswick depuis le 21 avril dernier, suite aux mesures de rétorsion utilisées par cette province contre le Québec, en réaction aux mesures dites «protectionnistes» du Québec dans le secteur de la construction.

Selon le CPQ, plusieurs entreprises québécoises réagissent actuellement très mal à la directive publiée le 21 avril 1993 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le «traitement de réciprocité commerciale» avec le Québec. Cette directive les pénalise lourdement puisqu'elles ne peuvent plus vendre librement leurs produits au Nouveau-Brunswick. Pour ces entreprises, une telle situation est regrettable et inacceptable.

EN BREF

SEAGRAM VEND EN FRANCE

Seagram a annoncé son intention de vendre au Groupe Hiram Walker, division de Allied Lyons PLC, l'une de ses deux entreprises françaises de distribution de spiritueux et de vins. Les modalités de l'opération n'ont pas été divulguées. Au moment de la cession, qui devrait intervenir le 2 août 1993, l'entité cédée par Seagram ne conservera que le droit de distribuer les marques de Hiram Walker en France, ainsi que les comptes clients, les stocks et les autres éléments d'actif correspondants et nécessaires à cette activité.

INTRAWEST FAIT BIEN

Intrawest, propriétaire notamment du Mont Tremblant, a dégagé des revenus de 102,3 millions\$ pour le premier semestre de 1993, contre 74,4 millions\$ pour la période correspondante en 1992. Cette augmentation est attribuable principalement aux ventes de biens immobiliers qui ont plus que doublé, passant de 22,6 millions\$ en 1992 à 47,7 millions\$.

• ÉCONOMIE •

Les concessionnaires automobiles veulent changer leur image

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Pour souligner la grande honnêteté d'une personne, on emploie parfois une expression qui n'est pas très flatteuse pour les vendeurs d'automobiles: «l'achèterais de lui une voiture usagée les yeux fermés», dit-on, ce qui implicitement signifie également qu'on doit faire très attention lorsqu'on met les pieds chez un concessionnaire d'autos. En fait, cette expression traduit très bien l'impression populaire et l'image que les concessionnaires montréalais aimeraient bien changer.

C'est le défi en tout cas que M. Robert Coiteux, nouveau président de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de Montréal, se propose de relever au cours de son mandat. Cette corporation qui compte 226 membres tenait hier sa 81e assemblée annuelle. M. Coiteux entend porter une attention particulière au cours de son mandat à l'image des concessionnaires et à l'information sur la gestion de ces «226 PME» qui ont impact non négligeable sur l'économie de la région.

Par exemple, l'an dernier ces commerçants qui se retrouvent sur les îles de Montréal et de Laval, ainsi que sur une petite bande de la Rive Sud, ont vendu 190 970 véhicules, dont 135 148 qui étaient neufs. Ils procuraient de l'emploi à 11 057 personnes, soit une moyenne de 49 par concession pour une masse salariale globale de 316 millions\$, soit 1,4 million\$ par concession. Le chiffre d'affaires total était de 3,6 milliards\$.

Malgré ces chiffres et l'impression populaire de la richesse que laisse les concessionnaires, l'industrie est beaucoup moins rentable qu'on ne le pense, soutient M. Coiteux en mettant sur la table certaines statistiques concernant les marges de bénéfice. Au Japon, les concessionnaires perdent de l'argent avec une marge de profit de 0,7%; la marge est de 1,5% aux États-Unis, de 1,3% au Canada et de 0,9% au Québec.

Pourquoi la marge est-elle plus faible au Québec? Selon le président, les taxes et les coûts sociaux sont un facteur, mais il y a aussi le fait que le

nombre de concessionnaires y est plus grand qu'ailleurs en proportion de la population. Enfin, aux États-Unis un concessionnaire a le droit de vendre plusieurs marques, alors que la loi canadienne interdit à un concessionnaire de représenter plus d'une compagnie, bien qu'un entrepreneur peut posséder plus d'une concession, à la condition de maintenir des administrations complètement distinctes et de ne pas mettre ces concessions sous un même toit.

Les concessionnaires montréalais, comme bien d'autres, ont été durement frappés par la récession, ce qui les a forcés à réduire leur personnel (de 15 000 à 11 000). Cela fait en sorte qu'aujourd'hui ils maintiennent une certaine stabilité, ce qui ne leur donne pas nécessairement des «profits réels».

Y'a-t-il une reprise actuellement à Montréal? Non. La vente des voitures américaines augmente, alors que celle des voitures japonaises diminue, ce qui en définitive laisse l'ensemble des concessionnaires au même point que l'an passé. Il y aurait cependant une petite reprise des ventes dans les autres régions du Québec.

Quoi qu'il en soit, M. Coiteux entend suivre l'évolution du marché montréalais de très près, en publiant même sur une base trimestrielle des informations sur l'industrie, notamment sur l'évolution du marché, les taxes, l'emploi, les salaires. Cela fait partie de la stratégie du nouveau président pour amener le public «à être plus à même d'apprécier la contribution économique de l'industrie».

Au cours de leur assemblée d'hier, les concessionnaires d'autos de Montréal ont massivement rejeté la proposition de quelques uns qui voulaient ouvrir leur service de vente le samedi. Il y a 23 ans que les concessionnaires ferment leurs portes le samedi. Ils sont convaincus que les ouvrir ne ferait pas augmenter les ventes et n'aurait pour effet que de diminuer la qualité de vie de leur personnel. M. Coiteux souligne que les concessionnaires québécois sont les seuls en Amérique du Nord à ne pas vendre le samedi, ce qui fait l'envie de beaucoup de monde ailleurs. «On envie notre solidarité», précise-t-il.

Les pays de l'OCDE se liguent pour faire échec au chômage

Paris (AFP) — Confrontés à la perspective de voir le nombre de chômeurs atteindre 35 millions en 1994, la plupart des pays de l'OCDE, plaident en faveur d'une action concertée «opérationnelle» afin de relancer l'activité économique, ont indiqué hier des responsables économiques occidentaux.

Le Japon et l'Allemagne ont été soumis aux pressions renouvelées de leurs partenaires afin qu'ils fassent plus d'efforts pour aider la reprise économique mondiale, lors d'une réunion de deux jours de hauts fonctionnaires des 24 pays de l'OCDE.

Un «consensus de la morosité» s'est dégagé sur les perspectives économiques médiocres en Europe à court terme, à l'issue des discussions du comité de politique économique destinées à préparer la réunion ministérielle de l'OCDE des 2 et 3 juin, a indiqué un responsable européen.

Interrogée à son départ, Laura Tyson, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, a indiqué que «le sentiment était qu'il existait un danger de repli» dans la zone OCDE dans son ensemble.

Dans ce contexte, de hauts responsables américains ont indiqué que l'objectif de Washington pour la réunion ministérielle de l'OCDE était l'élaboration d'une «stratégie crédible» en faveur d'une croissance économique plus forte afin de «remettre les gens au travail».

Mais des délégués de haut rang ont exprimé des doutes sur la possibilité que les ministres de l'OCDE mettent au point un plan concret d'action concertée.

L'urgence de nouvelles baisses des taux d'intérêt, en particulier en Europe, a été au centre des discussions.

Mais certains pays, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, auraient mis en garde contre les effets inflationnistes d'une détente trop rapide des taux ou d'un assouplissement même temporaire des politiques budgétaires.

La France a souligné que ses taux d'intérêt à court terme se rapprochaient de ceux de l'Allemagne

et a manifesté le désir d'aller plus loin, tout en ajoutant que sa marge de manoeuvre était assez limitée.

Tandis que le Japon et les États-Unis ont exhorté les Européens en tant que groupe à serrer les rangs, selon des délégués, les Européens ont fait pression sur l'Allemagne afin qu'elle modifie le dosage de ses politiques économiques et monétaires dont un haut responsable a relevé «l'impact désastreux sur le reste de l'Europe».

Les Allemands, selon ces sources, ont rétorqué que Bonn restait préoccupé par la poursuite des tendances inflationnistes et faisait face à un problème croissant de finances publiques qui ne lui permettaient pas dans l'immédiat de changer de politique.

Selon des responsables, la Bundesbank pourrait cependant se trouver confrontée à de sérieuses pressions en faveur d'un relâchement de sa politique monétaire dans les prochains mois, en raison de la forte hausse prévue du taux de chômage qui devrait atteindre 9,7% en Allemagne l'an prochain.

Un responsable européen a indiqué en privé qu'il lui semblait «absurde» de laisser l'économie allemande sombrer dans la récession et le chômage sans prendre de mesures pour réactiver la croissance, ce qui serait dans l'intérêt de l'Allemagne et de l'Europe dans son ensemble.

Les principaux participants ont cependant salué le récent «paquet» budgétaire du Japon d'un montant

de 13 200 milliards de yen destiné à stimuler l'économie japonaise, ont indiqué des délégués.

Mais ils se sont interrogés sur le calendrier de la mise en oeuvre de ces mesures et sur leurs répercussions.

La délégation américaine a pesé de tout son poids sur le Japon, s'attirant des réponses agacées de l'équipe japonaise.

Les projections du secrétariat de l'OCDE qui seront présentées à la réunion ministérielle tablent sur un taux de croissance de 1,5% en 1993, inchangé par rapport à 1992.

L'économie américaine progresse, mais à 3,3%, le Japon de 0,8%, tandis que la croissance européenne devrait être encore inférieure à ce chiffre.

Mon intérêt !

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 20 mai au 1^{er} juin 1993

Mon intérêt ! De l'épargne à ma portée !

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Offertes en coupures de 250 \$ ou plus, selon ma préférence.
- ◆ En vente dans les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et en assurances.

Mon intérêt ! De l'épargne flexible !

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Un capital toujours disponible car encaissable en tout temps.
- ◆ Un intérêt quotidien permettant de toucher le plein montant de mes intérêts, n'importe quel jour du mois, à compter du 1^{er} septembre 1993.

Mon intérêt ! De l'épargne qui rapporte !

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Un taux avantageux, ajusté chaque année au taux du marché.
- ◆ Un rendement supérieur à celui d'un simple compte d'épargne.
- ◆ Une souplesse plus grande qu'avec un dépôt à terme.

Les obligations d'épargne du Québec, c'est comme de l'argent comptant !

INFORMATIONS

1 800 463-5229 ou (418) 528-1200
ou j'appelle Communication-Québec (sans frais)

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

HAWKER SIDDELEY
HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

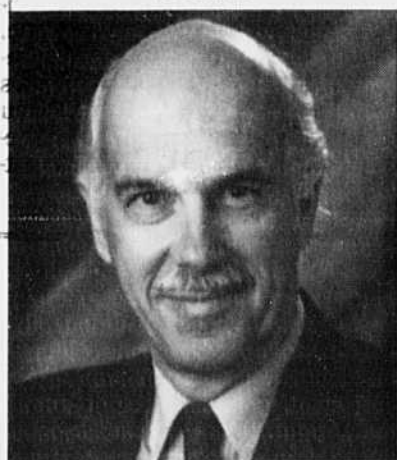
Avis est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois quarts (\$1.4375) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 57/4% à dividende cumulé rachetables a été déclaré payable le 21^{ème} jour de juillet 1993, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15^{ème} jour de juin 1993 soit un dividende sur telles actions à raison de 57/4% par année pour le trimestre se terminant le 21^{ème} jour de juillet 1993.

Avis est aussi donné par la présente qu'un dividende de vingt-sept cents (27c) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15^{ème} jour de juillet 1993 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15^{ème} jour de juin 1993.

Par ordre du Conseil d'administration
B.M. Bandler
Secrétaire

Le 7 mai 1993
MISSISSAUGA, ONTARIO

Nomination
Alcan



Gaston Ouellet

David Morton, président et chef de la direction d'Alcan Aluminium Limited, annonce la nomination de Gaston Ouellet au poste de vice-président, Personnel, Alcan Aluminium Limited à Montréal.

Au cours des 26 dernières années, M. Ouellet a occupé au sein de la Société plusieurs postes fonctionnels et opérationnels en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Il a notamment été vice-président, Personnel, pour la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée. Il occupait depuis un an le poste de directeur, perfectionnement des cadres supérieurs, Alcan Aluminium Limited.

Alcan Aluminium Limited, entreprise canadienne, est la société mère d'un groupe industriel multinational actif à toutes les étapes de la production de l'aluminium. La Société emploie plus de 46 000 personnes et dirige des activités réparties sur les six continents.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55 ST-JACQUES MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 3K2
Fax: (514) 945-7874 TEL: (514) 989-0444

La maîtrise des intangibles

KERR ADDISON
MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende de quinze cents l'action (divise canadienne) sur les actions ordinaires de la compagnie, payable le lundi 14 juin 1993 aux actionnaires inscrits le mardi 25 mai 1993.

Par ordre du Conseil,
Secrétaire-trésorier
A.H. Cross

Toronto, Ontario
Le 30 avril 1993



Avis de Rachat

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 12,50 %
échéant le 3 juillet 2000

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 3 juillet 1993, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C28-M-, rachetées en totalité:

00004 00016 00030 00035 00108 00133 00148 00250 00269 00274

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C28-V-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

00138 1 000 \$ 00146 1 000 \$ 00150 1 000 \$ 00154 1 000 \$ 00162 1 000 \$
00199 1 000 \$ 00207 1 000 \$ 00219 1 000 \$ 00223 1 000 \$ 00226 1 000 \$
00227 1 000 \$ 00231 1 000 \$ 00243 1 000 \$ 00254 1 000 \$ 00256 1 000 \$
00262 1 000 \$ 00264 1 000 \$ 00269 1 000 \$ 00272 1 000 \$ 00278 1 000 \$
00280 1 000 \$ 00281 1 000 \$ 00284 1 000 \$ 00288 1 000 \$ 00290 1 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, portant le préfixe C28-A-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

00012 5 000 \$ 00090 5 000 \$ 00132 5 000 \$ 00144 5 000 \$ 00168 5 000 \$
00205 10 000 \$ 00267 5 000 \$ 00293 5 000 \$ 00301 5 000 \$ 00316 5 000 \$
00322 10 000 \$ 00330 5 000 \$ 00338 5 000 \$ 00340 5 000 \$ 00341 5 000 \$

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe C28-N-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

00123 5 000 \$ 00127 5 000 \$ 00201 5 000 \$ 00210 5 000 \$
00222 5 000 \$ 00226 5 000 \$ 00247 5 000 \$ 00283 20 000 \$
00284 25 000 \$ 00285 10 000 \$ 00286 5 000 \$ 00288 5 000 \$
00290 20 000 \$ 00291 10 000 \$ 00296 80 000 \$ 00297 45 000 \$
00298 35 000 \$ 00300 5 000 \$ 00301 5 000 \$ 00303 10 000 \$
00304 10 000 \$ 00306 5 000 \$ 00308 30 000 \$ 00310 5 000 \$

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 3 juillet 1993 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 3 juillet 1993. L'intérêt dû le 3 juillet 1993 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 3 juillet 1993.

Montréal, le 19 mai 1993.

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
Le directeur des services financiers,

Clément Janelle, c.a.

É D I T O R I A L

Le Danemark, société distincte

François Brousseau

«Comment NON??? Écoute, je vais te reposer la question parce que je n'ai pas bien compris ta réponse.» Ainsi pourrait-on résumer l'attitude des Européens exaspérés face aux turbulents Danois réfractaires à l'Union. Mais le OUI des Danois, onze mois après leur précédent refus, peut aussi être interprété comme la victoire du pragmatisme et de la construction d'une Europe à la carte, revenue de ses utopies fédérales.

Questionnés une nouvelle fois sur leur adhésion à l'Union européenne selon Maastricht parce qu'on n'avait pas bien compris leur réponse précédente en juin 1992, les Danois ont fini, hier, par voter OUI. Un petit mouvement de 8 % de l'électorat a suffi à renverser la vapeur.

Les Danois ont-ils cédé à la mauvaise conscience qu'une pression continentale bien orchestrée aurait réussi à leur inculquer? Ou au contraire ont-ils, par la consécration écrite de leur statut particulier, obtenu une victoire contre les forces de la centralisation bruxelloise, victoire les autorisant finalement à chuchoter un OUI sans conséquence?

Il est probable que le second terme de l'alternative est le plus près de la réalité. Le Danemark, petit pays de 5 millions d'habitants qui craignait la mainmise sur son destin par les géants européens que sont la France et surtout l'Allemagne, ne voulait pas de la monnaie commune. Il ne voulait pas non plus être soumis à une quelconque politique de défense européenne. Il ne voulait pas davantage de la «citoyenneté européenne» créée par l'Accord de Maastricht. Il ne voulait pas, enfin, participer à une éventuelle mise en commun des effectifs de police et de justice à l'échelle continentale. À tout cela, les Européens ont dit «oui» lors d'un sommet tenu à Edimbourg en décembre dernier. En ajoutant: «Mais de grâce, de grâce, signez ici, cela ne vous engage à rien!»

Petit exercice de politique-fiction québécois. Comment répondrait-on, ici, à une question référendaire comme celle-ci: «Voulez-vous adhérer à l'union canadienne, mais sans être citoyens canadiens, sans avoir la même monnaie, la même justice ni la même politique étrangère?»... Il est probable que même les péquistes bon teint — et a

fortiori les bloquistes néo-associationnistes de Lucien Bouchard — trouveraient un tel contrat pas assez «fédéral» à leur goût!

En leur concédant une série de clauses d'*opting-out*, de statut particulier et de «société distincte» dont certains constitutionnalistes sous d'autres cieux ont une ample connaissance, les Européens ont donc réussi à s'offrir un OUI aux Danois. Mais c'est une signature largement symbolique que tout le monde s'empresse d'interpréter à sa façon et à son profit.

«Un grand pas», «un moment historique» et «un nouvel élan» pour l'Europe, comme le répétaient hier, ravis, les politiciens de toutes les capitales et tout ce que Bruxelles et Strasbourg réunies comptent d'eurocrates? Sans doute, oui, un moment de répit et de réconfort après toutes les déconvenues des 18 derniers mois.

Car au fait, l'Europe va mal: après le choc du NON danois à Maastricht en juin 1992, ce fut le OUI par la peau des dents des Français en septembre 1992, la valse folle des monnaies jusqu'au décrochage de la lire italienne et de la livre anglaise à l'automne, la persistance de la récession malgré la «reprise» nord-américaine et la dérive conséquente de plusieurs économies nationales par rapport aux sacro-saints «critères de convergence». Sans compter la profonde et scandaleuse paralysie du Vieux Continent devant la tragédie des Balkans.

Le OUI danois peut favoriser une certaine relance de la construction européenne. Surtout si les Britanniques, à leur tour, cessent de tergiverser et se rendent aux arguments communautaires. Après tout, à Londres, on s'est explicitement lié aux résultats de Copenhague. Mais ce sera alors la relance d'une Europe revenue de ses utopies fédérales et de son volontarisme au pas de charge.

À force de multiplier les statuts particuliers et les sociétés distinctes, peut-être en reviendra-t-on à l'objectif plus réaliste d'une «Europe de la coopération», d'une Europe à la carte composée d'États toujours souverains...

Entre l'Europe

et les Danois,

qui donc

a fait plier qui?

Cher docteur Roy!

Jean-Robert Sansfaçon

L'inénarrable docteur Augustin Roy vient, une fois encore, de montrer jusqu'où il est capable d'aller dans la défense de sa «femme et ses enfants», la Corporation des médecins du Québec. Lors de l'assemblée annuelle, le docteur Roy s'est permis des insinuations et des blagues d'un goût douteux concernant le cas d'une plaignante dans une cause d'agression sexuelle impliquant un membre cotisant de la corporation.

Cette attitude du docteur Roy illustre une des contradictions de nos corporations professionnelles qui sont à la fois juges et parties quand vient le temps d'entendre les plaintes du public. Ce n'est ni le hasard ni l'ignorance qui expliquent les résultats d'un sondage CROP qui a conclu que seulement 8 % des Québécois font confiance aux corporations professionnelles.

Jusqu'à ce jour, cédant aux fortes pressions des professionnels et dans un but d'efficacité administrative, le législateur avait confié aux professionnels eux-mêmes, via leurs corporations respectives, le soin de s'autodisci-

pliner et de disposer des plaintes du public. Malheureusement, le système a failli. Comme l'a dénoncé le Protecteur du citoyen dans son dernier rapport annuel, «le mécanisme disciplinaire prévu au Code des professions ne mérite pas la confiance des citoyens». Nous pourrions d'ailleurs ajouter que ce n'est pas l'attitude du docteur Roy cette semaine, ni la réaction amusée de ceux qui ont choisi de le réélire pour une trentième année consécutive, qui nous convaincront du contraire.

Comme plusieurs l'ont récemment suggéré en commission parlementaire à Québec, il revient au gouvernement d'amender le Code des professions pour imposer un nouveau mécanisme d'étude des plaintes qui soit parfaitement crédible et à l'abri des conflits d'intérêts. Les consommateurs de services professionnels ne croient plus en l'infailibilité du dieu médecin, avocat ou comptable, non plus qu'en l'impartialité de leurs pairs en cas de litige. Ils exigent l'intervention de la loi pour encadrer leur droit à un traitement juste lors de l'audition d'une plainte. Pour l'heure, ce droit est bafoué.

L E T T R E S

Vive l'armée canadienne!

En un jour de Fête des mères, quelle meilleure cible pour nos valeureux soldats canadiens que ces deux sœurs endimanchées, chargées de chocolats et de fleurs et en route pour visiter leur mère qui, par malheur, habite à Farnham, site de ce désormais inoubliable camp militaire!

Eh oui! À la sortie de l'autoroute, sur le chemin public longeant le camp militaire, quelle sécurité et quelle fierté avons-nous d'abord ressenties à voir nos braves soldats, garnis d'uniformes et de mitraillettes, s'entraînant sur le bord du chemin en ce beau dimanche ensoleillé... Quelle surprise, par ailleurs, que de voir — et d'entendre — plusieurs de ces garçons ou filles téméraires, se tourner simultanément vers notre voiture pour y décharger leurs mitraillettes, assurément pour mieux s'entraîner sur une cible en déplacement!

Vous comprendrez sans doute que malgré toute l'admiration que nous vouons à nos Forces armées et, surtout, sachant que nos chocolats et nos fleurs n'étaient pas chargés de munitions, nous avons connu un moment de surprise et, avouons-le, un brin de panique. Voyez-vous, on ne nous avait pas averties que les mitraillettes étaient chargées à blanc! Après avoir pu maîtriser notre voiture, non loin du fossé, nous avons fait part de notre étonnement au responsable de nos futurs tireurs d'élite.

Le capitaine Deshaies nous a alors bien confirmé qu'il s'agissait d'un camp d'entraînement. À sa suggestion, nous sommes allées porter plainte dans l'enceinte de notre camp fortifié. Quel réconfort que d'entendre un témoin, lors de notre déposition, indiquer qu'il y a plus de 10 ans «qu'on leur dit que ça ne se fait

pas de tirer sur les chars»... Notre déclaration n'ayant pas semblé rendre tout l'impact de notre «face à face», nous avons cru bon de faire intervenir la Sûreté du Québec. Ce n'est, semble-t-il, que par nos agents de l'ordre civil que notre police militaire a été officiellement avertie de ce regrettable contretemps. Une sérieuse enquête est maintenant en cours, nous dit-on... C'est à suivre...

Maryse et Joselle Lassonde
Montréal, 12 mai 1993

La musique ancienne

La hardiesse de Carol Bergeron m'impressionne. Dans sa critique du mercredi 28 avril, il établit d'un trait de plume un plan d'avenir pour les «trois formations» de musique ancienne à Montréal.

La thèse de M. Bergeron tient à ce qu'il faut «éviter ces petites luttes fratricides qui se feraient sur le dos de ces instrumentistes... qui cherchent à gagner décemment leur vie». Le Studio de musique ancienne de Montréal, l'Orchestre baroque de Montréal et l'Orchestre de la Nouvelle-France devraient se partager le répertoire (!), propose-t-il, «de manière à ne pas se marcher sur les pieds».

Ce partage, il le définit dans les détails, pratiquant une belle et savante chirurgie dans le répertoire de la musique ancienne, offrant les morceaux aux musiciens qui pourront désormais faire fructifier leur gagne-pain en se cantonnant davantage dans leurs territoires respectifs. (Je ne sais pas comment cela pourrait rapporter aux instrumentistes qui, pour gagner leur vie justement, jouent souvent avec l'une et l'autre formation.)

Irait-il proposer à l'Orchestre Symphonique de Montréal et à l'Orchestre Métropolitain de se partager tel ou tel répertoire? De s'abstenir de jouer Bach ou Mozart? Ce serait un bien pauvre service à rendre aux musiciens et au public.

Étonnée j'étais, mais ravie aussi de pouvoir m'inspirer du texte de M. Bergeron pour ma propre thèse universitaire, dont le sujet traite, entre autres, du malaise engendré par la pétrification des avenues d'interprétation de la musique ancienne.

Cela dit, je crois que les propos de M. Bergeron témoignent d'une grande présomption à l'égard des musiciens qu'il n'a certainement pas tous consultés.

Rachelle Taylor
Montréal, 4 mai 1993

Un bon Dialogue

M. Gaétan Daoust, votre «Dialogue avec Platon» (LE DEVOIR, 5 mai 1993) m'a tout simplement ravi et réconcilié avec l'humanité! En effet, l'acquisition des connaissances devrait élever les êtres humains au lieu de les abaisser à se battre pour la possession des richesses naturelles qui restent sur la terre. Peu importe que cette concurrence mondiale soit exercée démocratiquement ou militairement, elle n'en est pas moins destructrice des possibilités de chaque être humain.

Le savoir, comme l'art, l'amour, les volcans et les étoiles, n'a pas et n'aura jamais à être mis au service de cette justice permanente que justifient les idées de compétitivité et d'excellence elles-mêmes au service des entreprises et des drapeaux.

Et puis, que penser du recteur d'une université prestigieuse qui, lui, se contente d'annoncer dans la docilité et le suivi le plus total des phrases toutes faites qui profitent aux seuls intérêts d'une poignée de propriétaires?

Est-ce là le progrès depuis l'antiquité dont on tente si désespérément de vendre l'idée à des milliards de démunis pour mieux continuer à les voler et à les assassiner?
André Maltais
Montréal, 11 mai 1993

LE DR AUGUSTIN ROY ÉTUDIANT UNE PLAINTE
POUR AGRESSION SEXUELLE



Haïti: la seconde indépendance

Renaud Bernardin connaît le Québec comme le fond de sa poche et Haïti comme le fond de son cœur.

À 56 ans, cet homme au calme olympien, à la voix basse et posée, a passé le plus clair de sa vie d'adulte ici. Basé à Québec — comme peu d'Haïtiens —, il a partagé son temps comme professeur de science politique entre le collégial et l'université, et à titre d'analyste expert auprès de groupes de solidarité internationale à Québec, au Lac Saint-Jean, à Montréal.

Depuis quelques mois, il vit encore en exil de sa famille à Washington où il travaille sept jours sur sept avec d'autres personnalités du gouvernement Aristide. Ministre de la Planification et de la Coopération extérieure, Renaud Bernardin participe aux négociations diverses et complexes pour le rétablissement de la démocratie en Haïti.

Cette démocratie, elle reviendra «dans les meilleures conditions et les meilleurs délais dit-il, mais on ne peut risquer aucune date. Dix-neuf mois (depuis le coup militaire du 30 septembre 1991), c'est long dans la vie d'un homme, mais dans l'histoire d'une nation qui se cherche un État, d'une nation qui veut conquérir sa deuxième indépendance — puisqu'on lui a volé la première —, c'est court, 19 mois, au fond. On y arrivera».

Rentré au pays dans sa famille en 1986, après le départ de Duvalier, Bernardin s'est retrouvé forcé de vivre dans la clandestinité totale au lendemain du coup d'État. Pendant 15 mois. C'est à Noël cette année qu'il a réussi à rejoindre les siens.

Des accents de lassitude traînent malgré tout dans sa voix chaude. On sent qu'il s'encourage lui-même. «Le coût humain de pareille entreprise est élevé, dit-il. Ces jours-ci, on souffre énormément en Haïti. La répression, la contrebande, les exactions de toutes



ARIANE
ÉMOND

sortes font rage. Pourtant, il n'est pas de jour sans que les gens, des jeunes surtout, défient, manifestent, utilisent toutes les brèches pour montrer au gouvernement de facto qu'ils sont des usurpateurs et que le peuple, même désarmé, même non violent, est terriblement impatient de les voir lever le camp».

«C'est clair, le coup d'État est un échec. Les militaires sont de plus en plus isolés et conscients que ce régime n'a plus d'avenir. Dans les négociations, nous venons d'obtenir que l'armée soit réformée par une force internationale (dont feraient sans doute partie le Canada, la France, les USA...) qui verra à la séparation des juridictions et des responsabilités de la police et de l'armée. L'état-major sera remplacé, 12 membres influents partiront. C'est énorme».

Et les autres, tous les commandants, petits, moyens et gros, chefs de sections et attachés meurtriers, seront-ils traduits en justice? Devant une assemblée d'une centaine d'Haïtiens dimanche, le ministre a dit que le noeud des négociations actuelles était là.

Le gouvernement de facto (du général Cédras et de son premier ministre Marc Bazin) veut obtenir l'amnistie «mur à mur» et empêcher la population de porter plainte. Ce qui est contraire à l'article 57 de la Constitution haïtienne. «Nous n'avons pas à

transiger là-dessus, a déclaré M. Bernardin. Pourquoi y aurait-il des normes différentes pour des criminels italiens, japonais, français et haïtiens...» Sans compter que pareille entente compromettrait les valeurs de justice, de dignité, de respect de la vie et des droits humains sur lesquelles «Titi» a basé toute son action.

Le charisme non démenti d'Aristide tient dans la force morale de cet homme courageux et déterminé, «un Haïtien comme les autres, pas un mythe, mais l'un de nous, dit Bernardin, qui a su pousser ses potentialités au maximum. Politicien cohérent, non schizophrène, il est déterminé à finir ce qu'il a entrepris».

Mais, en fait, un système judiciaire indépendant est une vue de l'esprit. Il faudra d'abord le mettre en place si on veut établir des procès un peu rigoureux. Il en est conscient.

Renaud Bernardin n'est pas un «pelleux de nuages». C'est un être réfléchi qui travaille pour jeter les bases d'un projet de société humaine et respectueuse, pour qu'Haïti cesse de subir son histoire, enfin. Il sait le boulot gigantesque qu'il faudra abattre le jour où le gouvernement constitutionnel rentrera pour remettre Haïti, saignée à blanc, sur les rails de l'avenir.

«Il faudra accélérer la brisure avec le système féodal qui étrangle la population et construire une nouvelle structure sociale, avec des changements qualitatifs. Ça bouge plus qu'on ne le croit, ces jours-ci. La semaine prochaine, une mission de bailleurs de fonds favorables au retour du président ira en Haïti. Nous négocions à tous les niveaux (diplomatiques, politiques, économiques, bilatéraux). C'est notre travail et non pas notre espoir qui ramènera la démocratie en Haïti».

Men anpil, chay pa tou. Aux mains nombreuses, le fardeau est léger. «Ce temps-là approche. Mais combien faudra-t-il payer en coûts humains, enco-

À P R O P O S

... de l'emploi chez les mères

Il y a eu une croissance très rapide de l'emploi chez les mères de famille. En 1991, 63% des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi, comparativement à 50% en 1981. La croissance du niveau d'emploi a été encore plus importante chez celles ayant des enfants d'âge préscolaire (5 ans et moins), la proportion de ces femmes étant passée de 42% à 57% au cours de la même période. Ces mères étaient néanmoins proportionnellement moins nombreuses en 1991 à occuper un emploi que celles dont l'enfant le plus jeune était d'âge scolaire (6 à 15 ans), la proportion de ces dernières étant de 69%.

Contrairement à la forte croissance de l'emploi observée chez les mères de famille, la proportion des femmes mariées sans enfants qui occupaient un emploi n'est passée que de 41% à 45% entre 1981 et 1991.

Les femmes chefs de famille monoparentale sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les mères de famille biparentale à avoir un emploi. En 1991, seulement 52% des mères seules ayant des enfants de

moins de 16 ans étaient occupées, comparativement à 65% des mères de famille biparentale.

En outre, la proportion de mères seules occupées en 1991 était légèrement inférieure à celle qui avait été enregistrée en 1981 (54%). Ce recul du niveau d'emploi chez les mères seules est largement attribuable à la diminution importante du nombre de mères seules occupées pendant la récession du début des années 80 et celle du début des années 90, tendance qui va à l'encontre de celle observée pour l'ensemble des femmes.

La présence de jeunes enfants est un facteur qui influe particulièrement sur le taux de participation des mères seules au marché du travail. Par exemple, en 1991, 31% des mères seules ayant des enfants âgés de moins de 3 ans et 47% de celles dont le plus jeune enfant avait entre 3 et 5 ans étaient occupées, comparativement à 62% des mères seules dont l'enfant le plus jeune avait entre 6 et 15 ans.

Tiré de *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, printemps 1993

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Une tête pour la langue

La fusion de l'Office et de la Commission de protection de la langue française serait une mauvaise décision

GASTON CHOLETTE

Ex-directeur de l'Office de la langue française, ex-président de la Commission de protection de la langue française et auteur du livre intitulé L'Office de la langue française, de 1961 à 1974

Lors de l'étude des crédits de la Commission de protection de la langue française à l'Assemblée nationale du Québec, le 26 avril 1993, la présidente de cet organisme aurait déclaré que les plaintes relatives à des infractions à la Charte de la langue française se sont élevées à 1855 au cours de l'exercice financier 1992-1993. Les chiffres correspondants pour les deux exercices précédents étaient de 2798 et de 3380. La présidente a ajouté que 90 % des plaintes sur l'affichage public ont été portées par quatre citoyens seulement et qu'une de ces personnes en avait à elle seule envoyé un millier.

En réponse à ces déclarations, le ministre Claude Ryan aurait répondu que la raison d'être de la Commission devrait faire l'objet d'une révision et que le peu de plaintes qu'elle reçoit pourrait justifier que sa mission soit confiée à un autre organisme déjà existant. Effectivement, dans le projet de loi 86, présenté le 6 mai dernier, le gouvernement propose d'abolir la Commission de protection de la langue française et de lui substituer l'Office de la langue française.

Pour plusieurs raisons, la fusion de l'Office et de la Commission serait une très mauvaise décision. L'argument invoqué le

26 avril par le ministre Claude Ryan n'est pas pertinent. La diminution des plaintes ne signifie pas une diminution des problèmes et des irritants vécus par les francophones au Québec. Elle est plutôt le reflet du scepticisme grandissant du public à l'égard du processus d'application de la Charte de la langue française.

Cette diminution résulte aussi du fait que la plupart des dispositions de cette loi qui, dans l'opinion de la population, garantissent effectivement ses droits fondamentaux à l'utilisation du français, ou bien n'étaient pas en réalité créatrices d'infractions, ou bien ont été rendues inopérantes ou vidées de leur sens par les tribunaux. Il en est ainsi notamment du droit pour le consommateur d'être informé et servi en français et du droit pour le travailleur d'exercer ses activités en français s'il n'est pas membre d'un syndicat ou si son entreprise n'a pas un certificat de francisation.

Au début de la décennie 70, à l'époque de la «loi 63», l'Office de la langue française avait la responsabilité de promouvoir le français au Québec et en même temps celle d'entendre toute plainte de tout employé ou tout groupe d'employés à l'effet que son droit à l'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté. Au cours des douze premiers mois suivant la nomination d'un commis-



PHOTO JACQUES NADEAU

Pour le ministre Claude Ryan, photographié au restaurant Balkan & Lennox lors de son passage au DEVOIR la semaine dernière, la raison d'être de la Commission de protection de la langue française devrait faire l'objet d'une révision et le peu de plaintes qu'elle reçoit pourrait justifier que sa mission soit confiée à un autre organisme existant.

saire, en février 1970, l'Office a reçu 27 plaintes par écrit au sujet de la langue du travail. Au cours des deux exercices financiers suivants (1972-1973 et 1973-1974), l'Office n'a reçu aucune plainte par écrit sur la langue du travail.

On ne peut évidemment pas conclure de cette absence de plaintes que le français était à cette époque la langue du travail partout au Québec et qu'il fallait abolir l'Office de la langue française, à qui le gouvernement avait fixé comme principal objectif de faire du français la langue du travail. Ce qu'il fallait, au contraire, c'était modifier la loi et donner à l'Office les moyens néces-

saires pour s'attaquer efficacement au problème de la francisation des entreprises. La «loi 63», en effet, ne faisait que donner hypocritement le change car elle ne créait aucun droit véritable à l'utilisation du français comme «langue de travail».

La «loi 63», en confiant au même organisme la promotion du français dans le monde du travail et la responsabilité de faire des enquêtes, créait un mélange stérilisant, celui de deux fonctions incompatibles. En avril 1971, en ma qualité de directeur de l'Office de la langue française, j'envoie une note à ce sujet à l'ex-ministre François Cloutier. Voici deux phrases ex-

traites de cette note: «À mon avis, l'Office ne peut pas être à la fois le collaborateur et le matraqueur des compagnies. (...) Je crois que le gouvernement devrait décider de dissocier à l'avenir le Commissaire aux langues de l'Office de la langue française.»

Le même scénario se répète avec la «loi 22». La Régie de la langue française doit en effet faire la promotion du français et mener en même temps des enquêtes pour «vérifier si les lois et les règlements relatifs à la langue française sont observés». L'incompatibilité de ces deux fonctions au sein du même organisme se manifestera par des tiraillements violents et incessants qui empêcheront ceux qui sont chargés des enquêtes de faire un travail efficace.

La Commission Gendron avait pourtant recommandé de dissocier ces deux fonctions. Dans son rapport sur la «langue de travail», elle écrit notamment: «Il nous paraît nécessaire de dissocier la fonction de la diffusion du français de la fonction de surveillance des infractions aux droits linguistiques, et de créer un poste officiel de Commissaire aux langues, avec le statut que détient actuellement le Protecteur du citoyen (ombudsman).»

Étant donné l'ampleur de la tâche et les difficultés dont sera parsemé l'exercice de la fonction, nous croyons opportun de dissocier la fonction de surveillant des droits linguistiques de celle de protecteur du citoyen.»

Cette recommandation est toujours valable aujourd'hui. La mission de la Commission de protection de la langue française devrait être confiée à une personne dont le statut la rendrait indépendante à l'égard du pouvoir politique. Cette personne aurait pour tâche, comme le stipule déjà

La diminution des plaintes ne signifie pas une diminution des problèmes pour les francophones du Québec.

La loi n'est pas observée (article 171).

La Commission de protection de la langue française aurait dû, conformément à cet article, procéder elle-même à des enquêtes si elle estimait que les citoyens ne se plaignaient pas suffisamment. Ce n'est que plus loin dans la loi en effet (article 173) que le législateur «permet» aux citoyens d'engager le processus des enquêtes: «Une personne ou un groupe de personnes peut demander une enquête.»

Le vrai problème, au fond, c'est que beaucoup de personnalités politiques et de groupes de pression, notamment au sein de la communauté anglaise, n'acceptent pas le principe même d'une véritable intervention législative en faveur de la langue française. On voudrait que la Charte de la langue française ne soit qu'une liste de vœux pieux, dont la violation ne ferait pas l'objet de sanctions.

On voudrait que l'application de la Charte de la langue française ne soit qu'une affaire d'éternelles négociations où tout se passerait à l'amiable.

Dans ce type de dynamique, les citoyens qui se donnent la peine de porter plainte sont considérés comme des trouble-fête qui font du harcèlement et les présumés contrevenants deviennent des victimes qu'il faut protéger.

nous nous serions retrouvés au poste de police? Alors, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'interventions policières, d'arrestations, d'accusations?

Peut-être ignorez-vous que le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Hilton Québec et du Centre des congrès est composé à 60 % de femmes, que ce lock-out est la conséquence directe du mépris du Hilton Québec envers ces femmes, que le Hilton et Centre municipal des congrès refuse toute forme de négociation et qu'il tente d'imposer tout près de 100 reculs dans la convention collective? Que le salaire moyen des travailleuses et travailleurs du Hilton est de 14 000 \$ par année, que le travail précaire est le lot de 90 % des membres dont la très grande majorité sont des femmes, que 300 familles, souvent monoparentales, vivent dans une situation de pauvreté depuis le début du lock-out?

Peut-être ignorez-vous... arrêtons-nous puisque vous semblez ignorer beaucoup de choses. Quant à votre sympathie, nous ignorons qu'elle nous était acquise puisque vous ne l'aviez jamais manifestée dans vos écrits, ni dans vos agissements.

La dignité et le respect sont encore des valeurs importantes pour ces femmes et ces hommes qui luttent depuis cinq mois. Elles et ils entendent le faire jusqu'à la fin du lock-out.

Réponse aux camarades syndiqués

Qu'il existe bel et bien un contrat de services alimentaires entre le Hilton Québec et le Centre des congrès, je l'ignorais au moment d'écrire le papier. Merci de le préciser. Cela dit, je demeure persuadée que les moyens utilisés ce jour-là pour sensibiliser les gens à votre cause étaient parfaitement inappropriés et grossiers.

Ariane Émond

À vos notes, journalistes!

Faire de la consultation c'est être un prof PME?

JEAN LEGAULT
Professeur, UQAM

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de l'article de Barclay Fortin et Denis Poissant, paru dans LE DEVOIR du 4 mai dernier et intitulé «Prof PME».

J'ai discuté avec les deux journalistes pendant plus d'une heure de l'impact de la consultation comme moyen essentiel pour diffuser un enseignement qui réponde aux besoins d'étudiants qui seront bientôt des conseillers financiers d'entreprise. J'avais préparé quelques notes avant l'entrevue et si je les consultais, ce n'était pas, comme l'ont estimé les journalistes, parce que j'étais embêté mais plutôt par souci d'être complet dans mes réponses. J'ai dit combien j'étais heureux de participer à un débat de fond sur la question. Mais ils ont livré un article très superficiel qui s'en tient à discuter du droit pour les professeurs à faire de la consultation et de son aspect rémunérateur.

J'ai pourtant expliqué, documents à l'appui, la synergie entre l'enseignement, la recherche et la consultation. Par exemple, j'ai indiqué qu'un mandat de consultation m'avait permis de développer une grille d'évaluation rapide de plans d'affaires et que j'avais ensuite publié en novembre 1992 un article dans la revue *CA Magazine* à cet effet. J'ai aussi indiqué qu'un autre mandat avec la Société de développement industriel (SDI) m'avait permis d'approfondir dès sa création un outil financier, le prêt participatif, puisque la SDI m'avait confié la responsabilité de former son personnel à faire du prêt participatif. Puisque j'enseigne les cas en comptabilité et en gestion, j'ai mentionné que ma consultation auprès d'institutions financières et de PME, en financement, redressement et planification stratégique, m'amène à rendre plus vivant mon enseignement par des témoignages d'expériences personnelles et la transmission des attentes et des besoins «réels» et non livresques de la communauté économique.

J'ai mentionné combien j'étais fier d'avoir encadré les démarches financières de la relance du DEVOIR de juin à décembre 1992, parce que votre journal représente pour moi une force culturelle essentielle au Québec. Les journalistes ont manqué d'éthique en ne traduisant pas le fond de ma pensée, en me citant incorrectement à certains égards: j'ai dit que les professeurs qui ne faisaient pas de consultation devaient, pour être à jour, faire beaucoup de recherche appliquée (la recherche fondamentale étant pratiquement inexistante dans notre domaine). J'ai ajouté que les professeurs qui ne faisaient ni consultation ni recherche pouvaient discréditer la consultation faute de pouvoir en faire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Proulx, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: José Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commissaire), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie LaCroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Laplante (receptionniste); L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furry, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabert (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marie Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION: Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau.

LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS: Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault.

L'écho des goujats

Les employés du Hilton Québec et du Centre municipal des congrès sont en lock-out et non en grève

MICHEL LESSARD
Président CCSNRQ (CSN)JOHNNY LAGACÉ
Président STT Hilton Québec (CSN)

Me Ariane Émond, suite à la parution de votre chronique intitulée «L'appel des livres, le cri des goujats», il est de notre devoir de répondre à un texte aussi pernicieux et tendancieux. Un texte dont la rigueur et la qualité journalistiques laissent planer un doute sérieux. Ainsi, il est primordial de vous donner un certain nombre d'informations suite aux erreurs qu'il contient.

D'abord, précisons que les travailleuses et les travailleurs du Hilton Québec oeuvrent à la fois au Centre municipal des congrès de Québec et au Hilton Québec. Conséquemment, les services actuellement offerts au Centre municipal des congrès de Québec le sont par des cadres du Hilton ou par des *scabs*.

Peut-être ignorez-vous que la publication récente d'un rapport d'enquête du ministère du Travail confirme que le Hilton Québec a contrevenu 184 fois à la Loi sur l'utilisation des *scabs* au Centre municipal des congrès.

Peut-être ignorez-vous que les travailleuses et les travailleurs du Hilton Québec et du Centre municipal des congrès sont en lock-out et non en grève? Que le lock-out ne dure pas depuis un an mais plutôt depuis cinq mois?

Peut-être ignorez-vous que le maire de Québec n'a jamais demandé au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Hilton et du Centre

des congrès de cesser les moyens de pression? Si c'était le cas, je vous apprendrais sans doute que la Ville de Québec est cogestionnaire du Centre municipal des congrès de Québec avec le Hilton et qu'il y a des intérêts de la Ville à ce que les travailleuses et travailleurs soient bien dociles.

Peut-être ignorez-vous que jamais l'organisation du Salon du livre de Québec, y inclus le directeur, M. Denis Lebrun, ne nous a contactés pour nous offrir un quelconque kiosque. Si le comité organisateur du Salon du livre nous a manifesté son appui sans équivoque dès le début des préparatifs, comme vous le prétendez, vous nous l'apprenez! Si aucune chambre n'a été réservée au Hilton ou qu'aucun repas n'a été pris à la cafétéria, êtes-vous en mesure de le prouver plutôt que de le prétendre? La seule entente du genre prise par le Syndicat concernait les assises annuelles du Mouvement Desjardins.

Peut-être ignorez-vous que nous avons personnellement téléphoné à Mme Monique Simard pour l'informer qu'il y avait, à sa grande surprise et stupéfaction, un lock-out au Hilton et au Centre municipal des congrès et ce, depuis plus de cinq mois? Mme Simard, qui fut première vice-présidente CSN, connaît la signification d'une ligne de piquetage et en ce sens elle avait une décision personnelle à prendre; en aucun moment le Syndicat n'a interféré dans sa prise de décision.

Peut-être ignorez-vous que le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Hilton (CSN) a lancé un appel au boycottage de tous les événements se déroulant au Centre municipal des congrès? Peut-être ignorez-vous que plusieurs organismes qui connaissent la dure réalité des

luttés syndicales ont annulé d'importants congrès (FAS-CSN, FTQ), Syndicat canadien du papier, UPA, SFPQ, CSD) et ce, sans nous offrir de kiosque ou d'artifices semblables.

Peut-être ignorez-vous que la sympathie, l'humeur ou l'état d'esprit de la population ne sont pas la seule garantie du résultat d'une négociation et de la fin d'un lock-out? Il faut bien plus: il faut de la solidarité. Cette solidarité passe par le respect de celles et ceux qui sont sur le trottoir.

L'exemple de solidarité que je souhaiterais vous souligner est justement celui manifesté envers le journal LE DEVOIR par les organisations syndicales, particulièrement la CSN. En effet, dans sa campagne de financement pour la survie du DEVOIR, la CSN et ses organismes et syndicats affiliés ont été interpellés pour participer à la survie de l'entreprise et de vos emplois. La participation de la CSN ne s'est pas résumée à la sympathie, elle a concrètement donné son appui. Est-ce que la CSN se tire dans les pieds pour autant?

Quand vous parlez de pétards lancés à la face des enfants et des passants et de cassage de vitres, vous portez des accusations probablement sans avoir été témoin de quoi que ce soit...

Vos écrits seraient basés sur des ouï-dire. Êtes-vous en mesure d'identifier des coupables? Bien sûr que non; il est plus facile de lancer des accusations que d'en faire la preuve. Peut-être ignorez-vous que lors de cette ligne de piquetage d'informations (notre kiosque d'informations, c'est la rue depuis plus de cinq mois), les policiers de la Ville de Québec étaient présents avant même notre arrivée et qu'au moindre geste de désobéissance civile,

Les services au Centre municipal des congrès de Québec sont actuellement offerts par des cadres du Hilton ou des *scabs*.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SONDAGES

56,4% des francophones favorisent l'affichage unilingue

SUITE DE LA PAGE 1

des politiques gouvernementales. Enfin, de voir dans quelle mesure le débat linguistique préoccupe ou irrite les divers groupes linguistiques. Les derniers sondages sur la question linguistique remontent au mois dernier et ont tous été réalisés auprès de l'ensemble des Québécois. Celui-ci a la caractéristique de s'adresser aux premiers concernés, les gens de la grande région de Montréal.

Par delà les préférences qui y sont exprimées en faveur de l'affichage bilingue, le sondage indique que 79% des Montréalais croient que le français «a besoin» d'être protégé, une opinion qui est partagée par 90% des francophones, 49,3% des anglophones et 65,9% des allophones.

Dans le même ordre d'idées, 56% des Montréalais sont d'avis que les lois sur la langue française «ne sont pas suffisamment appliquées». Point de vue que partagent 75,2% des francophones mais que contestent 83,7% des anglophones.

La décision du ministre Ryan de relancer le débat public et de modifier la législation inspire des sentiments contradictoires. Plus des deux tiers des Montréalais (64,6%) croient que c'est «dangereux». Seulement 62,7% des francophones sont de cet avis, mais 88,9% des anglophones y souscrivent.

Par contre, pour plus de la moitié des Montréalais (53,1%) c'est un «mauvais moment» pour abaisser les exigences des lois qui protègent le français. Préoccupation que partagent 68,2% des francophones, alors que 72,8% des anglophones estiment que c'est «un bon moment».

Si les Montréalais ne voient pas l'initiative gouvernementale d'un bon oeil, c'est qu'ils sont aussi nombreux (61,9%) à juger que les lois linguistiques actuelles respectent les droits de la minorité anglophone. Un jugement endossé par 77,9% des francophones mais contesté

par 70,5% des anglophones. Dans ce cas-ci, les allophones (50,6%) se rangent derrière les francophones.

Pour 65% des Montréalais, une autre raison prêche pour que le gouvernement s'abstienne d'intervenir à nouveau dans ce dossier: «Accorder l'affichage bilingue maintenant va encourager les anglophones à réclamer d'autres changements à la loi». 75,1% des francophones et 58% des allophones sont d'accord avec cette affirmation, tandis que 60,9% des anglophones la rejette.

Les Québécois sont-ils démotivés présentement pour réagir aux questions linguistiques? Sur ce point, il y a un consensus: 60,2% des Montréalais, 77,7% des francophones, 59,2% des anglophones et 50,8% des allophones souscrivent à cette analyse du climat social.

Quant à l'avenir du français au Québec, 57,2% des Montréalais se disent optimistes. Les anglophones à 67,2% le sont davantage que les francophones à 54,7%. Les Montréalais sont plus nombreux à trouver que la situation du français s'est améliorée à l'école, au travail et dans les commerces.

Le politologue Guy Lachapelle note que le sondage fait ressortir l'ambiguïté des Montréalais en ce qu'ils se montrent préoccupés par la protection du français tout en reconnaissant la nécessité d'une ouverture sur le bilinguisme. Il s'étonne par ailleurs de la méfiance des francophones à l'égard de l'action gouvernementale ainsi que du pessimisme qui les habite. Il lui paraît évident que les francophones craignent que les anglophones formulent de nouvelles revendications au détriment du français.

Enfin, le professeur Lachapelle fait observer qu'il est toujours difficile à travers cet instrument du sondage de cerner la relation entre l'attitude des gens et l'action gouvernementale. A cet égard, il rappelle que le sentiment populaire sur la question linguistique est tributaire des événements et peut varier sensiblement en très peu de temps.

Méthodologie

Ce sondage a été réalisé par LE DEVOIR en collaboration avec Guy Lachapelle, professeur de science politique à l'Université Concordia. Au total, 508 entrevues ont été réalisées dans la région métropolitaine de Montréal par SON-DAGEM Inc.

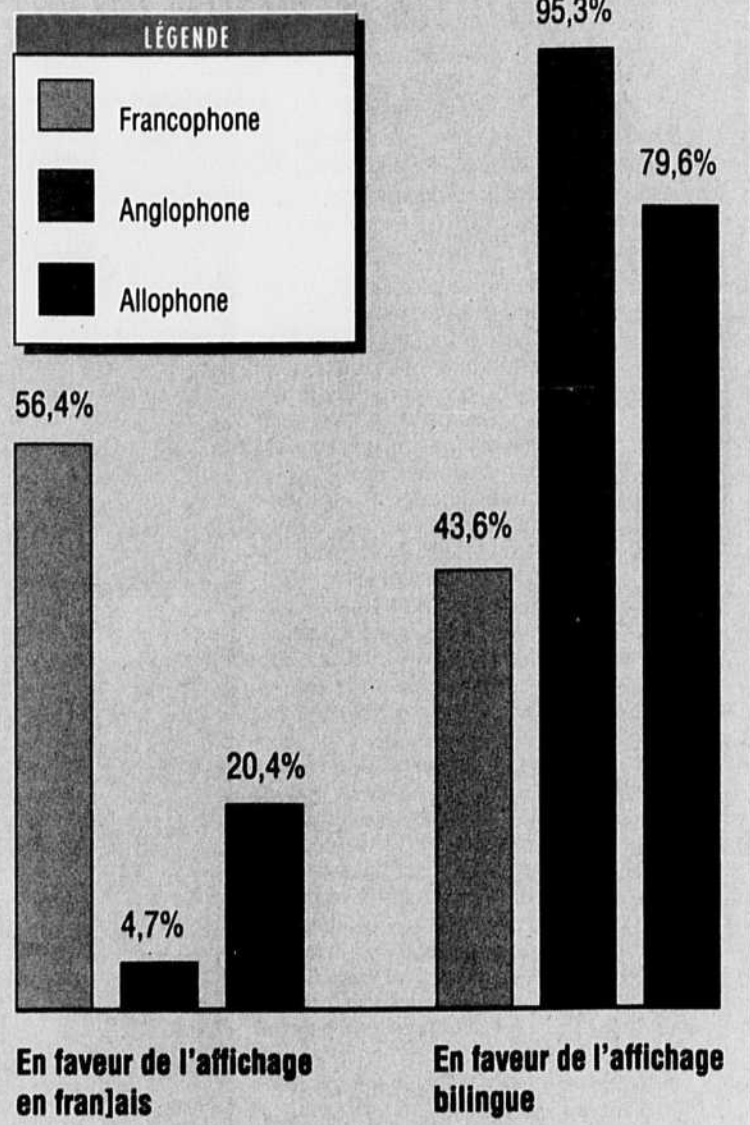
L'échantillon probabiliste généré par ordinateur couvre l'ensemble de la région métropolitaine, jusqu'à Rigaud vers l'ouest, Repentigny et Légardeur vers l'est, le sud jusqu'à Candiac et Mirabel au nord. Il a été découpé en trois strates proportionnelles et pondéré de façon à neutraliser les fluctuations du taux de réponse traditionnellement plus élevé à Laval et sur la Rive-Sud qu'au centre-ville de Montréal.

Les répondants étaient sélectionnés dans le ménage au moyen d'une grille aléatoire appliquée auprès des personnes de 18 ans et plus résidant en permanence dans ce foyer. Aucune substitution de ménage ou de personne n'était permise dans ce sondage.

Des 877 numéros de téléphone valides, il a été possible de compléter 508 entrevues donnant un taux de réponse de 57,9%. Les ménages sélectionnés qui n'ont pas participé au sondage se distribuent ainsi: 205 ont refusé de collaborer, 130 sont demeurés sans réponse après plus de 8 appels et 34 personnes étaient absentes du foyer du 12 au 16 mai, période au cours de laquelle le sondage fut réalisé.

On estime que la marge d'erreur maximale d'un tel sondage est comprise dans un intervalle de plus ou moins 4,4%, 19 fois sur 20.

L'AFFICHAGE À MONTRÉAL



MAFIA 25 mafieux toujours parmi les plus recherchés

SUITE DE LA PAGE 1

à mettre en garde le Parlement italien contre d'éventuels attentats destinés à détourner l'attention des bastions traditionnels de la mafia dans le Sud.

Le mafioso Santapaola avait été reconnu coupable de meurtre, trafic de drogue et association de malfaiteurs et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité lors du grand procès collectif de la mafia en décembre 1987. Il fut par la suite acquitté en appel. D'après la télévision italienne, Santapaola serait également impliqué dans l'assassinat des juges anti-mafia Giovanni Falcone et Paolo Borsellino l'année dernière.

Agé de 54 ans et natif de Catane, le marchand de chaussures ambulant s'était d'abord reconverti dans le racket avant de passer au trafic d'héroïne et de cocaïne, mais il était surtout connu en tant que chef de l'une des unités armées les plus féroces de la Mafia.

Un mandat d'amener pour le meurtre, en 1980, du maire de la ville sicilienne de Castelvetrano l'a poussé à prendre la clé des champs. Il fut arrêté à un barrage de police, non loin du lieu du crime, mais relâché dans l'attente d'un complément d'enquête. La photographie la plus récente que la police possédait de lui datait de 15 ans.

Bien qu'étant en fuite, Santapaola a accédé au sommet de l'échelle mafieuse par le biais de règlements de compte et s'est imposé comme le chef incontesté de la pègre de Catane, à l'ombre de l'Etna.

L'arrestation de Santapaola lui-même a eu lieu en douceur à l'aube dans une ferme non gardée de l'Est de la Sicile, où le mafioso passait la nuit avec son épouse.

La direction de la Cosa Nostra semble désormais revenir à Leoluca Bagarella, beau-frère de Riina, Pietro Aliferi et Mariano Troia. Ce dernier était totalement inconnu de la police jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par des mafiosi repentis en 1992.

Regain de confiance des Italiens

Un an après l'assassinat du juge Falcone, les autorités italiennes ont donc appréhendé les principaux chefs de la mafia, mais l'attentat à la voiture piégée vendredi dernier à Rome montre que la criminalité organisée est toujours capable de frapper.

L'arrestation de Santapaola a redonné confiance aux Italiens à quelques jours d'un anniversaire qui rappelle certaines heures parmi les plus sombres du pays.

Le 23 mai 1992, Giovanni Falcone est assassiné en compagnie de son épouse et de trois hommes d'escorte, près de Palerme, dans un attentat d'une incroyable violence. Le «massacre de Capaci», du nom de la localité, bouleversa l'Italie. Pour éliminer le juge symbole de la lutte contre la mafia, les clans n'ont pas hésité à pulvériser 100 mètres d'autoroute.

Le pays à la dérive se dote deux jours plus tard d'un nouveau président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, pour tenter de restaurer l'autorité de l'Etat. Mais la mort du juge Falcone ne provoquera pas la mobilisation nécessaire pour ébranler la forteresse mafieuse.

Deux mois plus tard, le juge Paolo Borsellino et cinq agents d'escorte sont à leur tour assassinés, Via D'Amelio à Palerme. La fracture entre la population italienne, notamment en Sicile, et la classe politique, accusée de protéger la mafia, éclate alors au grand jour. Les politiciens conspirateurs doivent battre en retraite lors des funérailles des victimes.

Début août, le gouvernement de Giuliano Amato annonce une série de mesures spectaculaires: déploiement de l'armée en Sicile pour reprendre le contrôle du territoire, limogeage des chefs des services secrets et des préfets de Palerme, vote d'une nouvelle loi renforçant la lutte contre la Cosa Nostra.

La nouvelle donne va ouvrir «le temps des repentis». Assurés d'une meilleure protection, dégoûtés parfois par la dérive terroriste de l'organisation, des dizaines de mafieux acceptent de collaborer avec la justice. La police multiplie les arrestations.

Giuseppe Madonia, puissant chef de clan, membre de la Coupole, le «gouvernement» occulte de la mafia, est appréhendé le 6 septembre. Le chef de la Camorra, la mafia napolitaine, Carmine Alfieri, tombe le 10 septembre.

Des membres des autres familles mafieuses, comme la N'drangheta (calabre) et la Sacra Corona unita (Pouilles) sont arrêtés en Italie, mais aussi en France et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, avant d'être extradés. Au total, plus d'une centaine de dangereux mafieux ont été arrêtés en moins d'un an.

Point d'orgue le 15 janvier dernier, avec l'arrestation de Toto Riina, 62 ans, chef présumé de la mafia, en fuite depuis plus de 20 ans. La capture du «boss des boss»

porte un coup très dur à l'organisation, ébranlée par la capacité de réaction des autorités.

Premier visé: Andreotti

Les «repentis» acceptent enfin d'évoquer les liens entre mafia et pouvoir politique que les plus aguerris d'entre eux, comme Tommaso Buscetta avaient toujours refusé d'aborder.

Premier visé: Giulio Andreotti, chef du gouvernement il y a tout juste un an, est accusé de complicité avec la mafia.

Les autorités multiplient les mises en garde contre une réaction sanglante de la criminalité. La réponse arrive vendredi dernier, une voiture piégée explose dans un quartier résidentiel de Rome, faisant 23 blessés. Le carnage est évité de justesse. Cible probable de l'attentat: le journaliste Maurizio Costanzo, connu pour ses prises de positions et ses campagnes anti-mafia.

L'explosion rappelle les massacres de Capaci et de Via D'Amelio. La mafia a raté son coup, mais elle a montré qu'elle pouvait frapper où elle veut, quand elle le veut. L'arrestation 4 jours plus tard de Nitto Santapaola, chef du clan des Catanais, candidat à la succession de Riina à la tête de l'organisation, montre que les autorités n'ont pas baissé les bras. Pour le ministre de la justice Giovanni Conso, «c'est le meilleur hommage que l'on pouvait rendre à Giovanni Falcone».

Vingt-cinq dangereux mafieux figurent toujours sur la liste des personnes les plus recherchées d'Italie et la bataille pour la succession a déjà commencé.

Quelques heures après l'arrestation du «boss», des détenus de la prison de Palerme ont manifesté dans leurs cellules, lançant des morceaux de chiffons enflammés dans la cour, suspendant aux fenêtres un drap avec l'inscription: «nous avons faim, nous manifestons pour nos droits», selon des sources au sein de l'administration pénitentiaire.

Les détenus contestent notamment, selon leurs déclarations, les mesures de restrictions décidées par le gouvernement il y a quelque temps dans le cadre d'une série de mesures anti-mafia. Ils s'insurgent notamment contre la lenteur des procédures pour obtenir l'autorisation de visite des parents, dit-on de mêmes sources.

D'importantes forces ont été déployées autour de la prison. Le calme est progressivement revenu dans le pénitencier, a-t-on ajouté.

D'autre part, un juge a été arrêté lors d'une opération lancée contre la camorra (mafia napolitaine) qui s'est soldée au total par treize arrestations.

Le juge Alfonso Lamberti, président de la section des mesures de surveillance de la cour d'appel de Naples, est accusé d'avoir à plusieurs reprises annulé des mesures d'incarcération et de saisie de biens appartenant à des chefs de la camorra dont le «boss» Carmine Alfieri.

Mais le magistrat aurait aussi commandité la camorra des attentats à l'explosif contre son ex-épouse, une enseignante, ainsi que contre un professeur qu'il soupçonnait d'être son amant. Il aurait enfin reçu de la camorra, en échange de ses bons services, de très fortes sommes et des bijoux.

L'arrestation du juge Lamberti — qui avait déjà eu maille à partir avec ses confrères, et avait affronté, avec succès, une enquête disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature (organe exécutif des magistrats) — et l'arrestation des «camorristes» dont son cousin Domenico Lamberti, propriétaire d'une société pétrolière, et un constructeur, Antonio Di Donato, ont été rendues possibles grâce aux révélations du «repenti» de la camorra Pasquale Galasso.

Pour améliorer la condition des personnes atteintes d'un cancer et leurs proches.



Fondation québécoise du cancer

2075, rue de Champlain
Montréal (Québec)
H2L 2T1
Tél.: (514) 527-2194

FOUDRES Des propos cités hors contexte, dit Roy

SUITE DE LA PAGE 1

que la plaignante était «folle» et que le fait d'être avocate ne l'empêchait pas d'être malade».

Le ministre Savoie a dit toutefois ne détenir aucun pouvoir lui permettant d'exiger la démission du Dr Roy, sinon un «pouvoir moral considérable».

Les réprimandes et les sanctions, si elles viennent, ne pourraient venir que de la Corporation des médecins elle-même, a fait remarquer hier le député Remy Trudel, critique de l'opposition en matière de santé. Sans réclamer la tête du Dr Roy, ce dernier a invité les médecins à faire en sorte que «le linge se lave à l'intérieur de la corporation des médecins».

«Nul ne peut prétendre se faire justice soi-même au Québec. Ça (les déclarations) reflète l'attitude dans les corporations. Le public va s'imaginer toutes sortes de choses sur ce qui se passe dans les comités de justice entre pairs. Il faut sortir les comités de disciplines des corporations», a insisté le député.

Ses commentaires déplorables, croit l'opposition, rappelle l'urgence de réformer le Code des professions de «A à Z», notamment le système de traitement des plaintes.

Pris à parti sur les lignes ouvertes à la radio, le Dr Roy s'est défendu hier en répétant que ces propos avaient été faits «hors contexte». Pas question de démissionner, a-t-il déclaré à la radio, dénonçant le «sensationalisme» des médias dans cette affaire.

Visiblement consterné, M. Thomas Mulcair, président de l'Office des professions, a dit hier qu'il ne «trouvait pas les mots pour décrire cette situation». «C'est désolant», a-t-il dit.

Limité dans ses pouvoirs, l'Office des professions souhaiterait obtenir celui d'enquêter et même de recommander la mise sous tutelle des corporations qui agissent à l'encontre de l'intérêt public.

Le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, a jugé tout aussi gravement la bétise du président de la corporation. «A partir du moment où il y a des écarts de langage aussi forts, on peut s'interroger sur le respect des

droits», a-t-il déploré.

Le Dr Roy a dérogé à l'éthique de sa propre profession en brisant la confidentialité devant être accordée à toute plainte examinée par le syndicat de sa corporation.

«Il y a là une forme d'ingérence qui crée l'intimidation, croit Me Jacoby. Le président ne démontre pas l'impartialité et la sérénité attendues de la part d'un président de corporation. Ceux qui se plaignent vont-ils retrouver leur cas dévoilé sur la place publique?».

À la demande de la plaignante, le Protecteur du citoyen fait maintenant enquête sur la façon dont les deux plaintes faites à la Corporation professionnelle des médecins ont été étudiées.

Me Jacoby a pressé cet hiver le gouvernement de modifier le Code de professions pour faire en sorte que les syndicats chargés de faire enquête sur les plaintes soient indépendants des corporations professionnelles et que des citoyens siègent sur les comités disciplinaires.

A son avis, le manque de transparence du processus actuel explique le petit nombre de plaintes traitées par les comités de discipline. Dès quelque 3225 plaintes faites aux 41 corporations en 1990-91, seulement 222 ont abouti devant les comités de discipline, fait remarquer Me Jacoby.

À la Corporation des médecins, 30 plaintes de nature sexuelle ont été faites au syndicat en 1992: 14 ont été rejetées, quatre autres «retenues» mais non référées, faute de preuve. Somme toute, 14 seront jugées par le comité de discipline.

Par ailleurs, le groupe RAPT, qui vient en aide aux victimes d'abus sexuels de la part de médecins, de psychologues et de thérapeutes, estime que le Dr Roy fait montre «d'un manque total de jugement et de compassion envers les gens qui s'estiment lésés».

«Tourner cela en dérision, ce n'est pas humain», a dit, hébété, Mme Hélène Dufresne, présidente de RAPT.

Cette dernière a d'ailleurs fait savoir que la plaignante, aidée par son association, n'avait jamais été rencontrée par qui que ce soit à la Corporation des médecins. Tous les échanges se sont faits par lettre. «On lui a répondu que ces preuves étaient étanches», a dit Mme Dufresne.

CANNES Piétinée pour un mauvais film

SUITE DE LA PAGE 1

Ne serait-ce que parce que les plus grandes salles de visionnement contiennent seulement 2000 places, d'autres, à peine 1000. Parfois la foule médiatique se rue au portillon. Les projections de presse sont du sport, pas toujours d'équipe, et le journaliste a tout intérêt à se lever de bonne heure pour réserver sa place. Dans le pire des cas, quand la séance est très courue, le retardataire devra jouer du coude, voire piétiner son voisin. A la guerre comme à la guerre!

Lundi soir dernier, il y eut quasi émeute au cinéma Ambassade, bousculade et étouffement, et même coups de poings échangés entre deux dignes journalistes qui revendiquaient le même siège. Grattez le vernis de civilisation, la bête réapparaît... La raison de cette cohue était la représentation de la suite tant attendue des «Ailes du désir» de Wim Wenders. Si loin, si proche.

Or, le plus opaque secret entourait l'oeuvre en question et les commères de la Croisette n'avaient récolté aucune fuite permettant par anticipation de se faire une idée de la valeur du film, Bon? Pas bon? Le mystère demeurerait complet.

Pour les cinéphiles, *Les ailes du désir* (réalisé en 87) est demeuré un mythe, film culte par sa qualité, sa poésie, mais aussi par sa portée désormais historique, en tant que reflet d'une époque. Le chef-d'oeuvre de Wim Wenders racontait Berlin sur fond d'un mur survolé à ailes d'anges, un Berlin désormais disparu de la face du monde.

Disons-le tout de suite: Si loin, si proche m'a amèrement déçu, en me faisant regretter d'avoir été quasi piétinée pour le voir.

Je vous ferai grâce du récit détaillé de cette intrigue échevelée qui part en tous sens, mêlant des poursuites policières à des réflexions philosophiques, en une grande marmite de genres. L'action se situe dans un Berlin réunifié, en proie aux démons occidentaux: violence, soif du lucre, drogue, etc. L'ange numéro deux Cassiel (Otto Sander) tombera à son tour du ciel pour joindre les rangs des mortels éphémères, assister à leur dégradation et se clochardiser, son copain Daniel ne pouvant rien pour l'aider à se faire au monde des hommes.

Hélas, Si loin, si proche se révèle sentencieux, préten-

Donnez l'espoir qui fait vivre.



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN